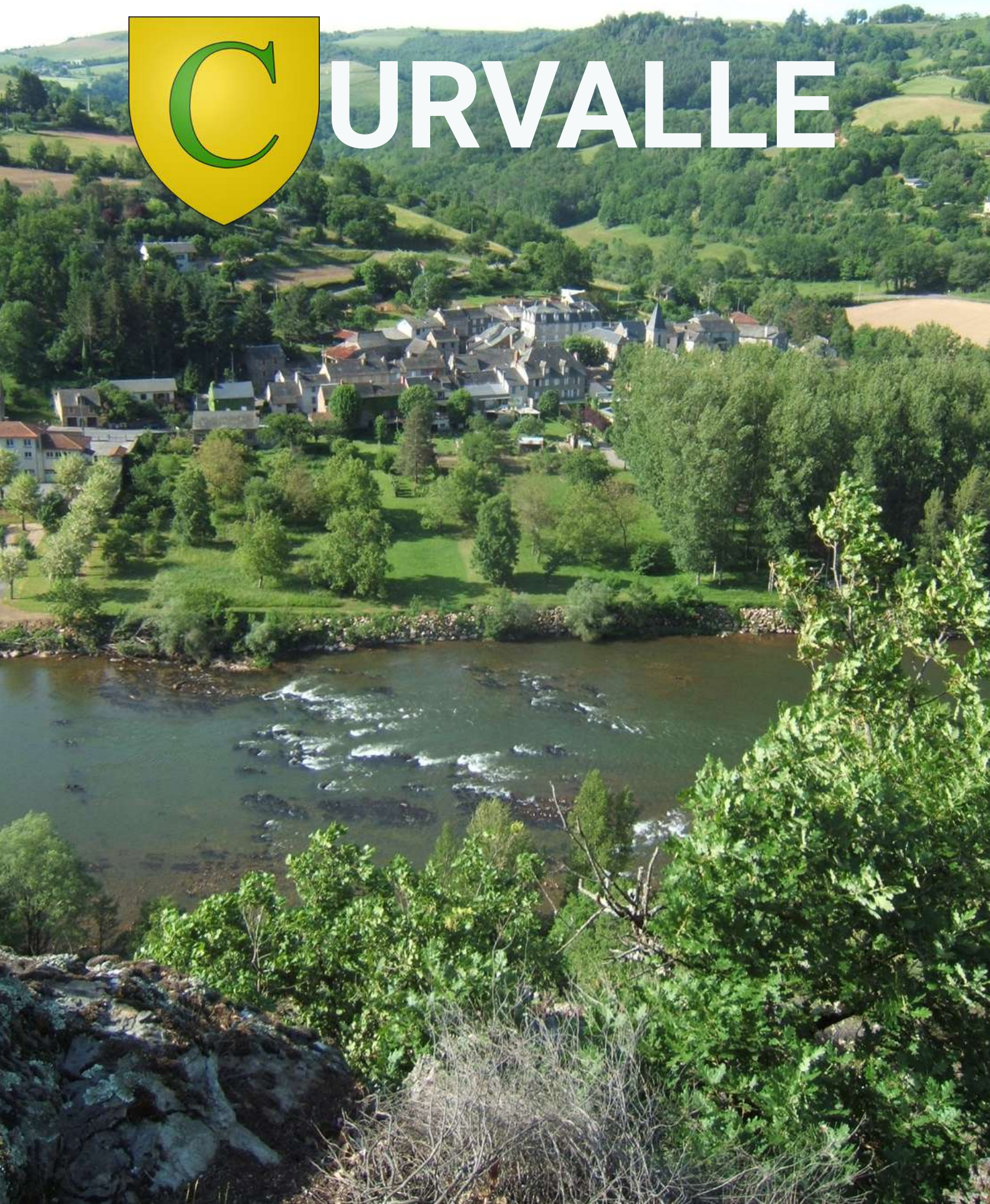




CURVALLE



Le Mot du Maire

Cette fin d'année est bien perturbée : conflits armés ou économiques à l'échelle mondiale, colère des agriculteurs français qui se fait de plus en plus pesante et solutions politiques disproportionnées ou promesses non tenues. En parallèle, le temps est tout aussi fou : 15 centimètres de neige sur les hauteurs de notre commune, et le Tarn qui sort de son lit le même jour.

A Curvalle, nous tenons la barre dans la tourmente et poursuivons nos projets. Nous avons démarré l'année 2025 par l'inauguration des travaux réalisés à l'Hostellerie des Lauriers et persévéré sur la même lancée.

Réfection du clocher de l'église Saint-Pierre, reprise d'une calade au vieux bourg, deux croix endommagées qui retrouveront bientôt leur place initiale, l'ancienne école de la Martinié qui reprend vie à travers deux logements permettant d'importantes économies d'énergie : nous n'avons cessé d'avancer.

Le printemps a vu le départ de Jordi Tayac, notre secrétaire, qui a souhaité retourner dans les finances publiques. Nous avons la chance d'avoir pu recruter deux personnes pour le remplacer, qui semblent complémentaires et nous donnent l'opportunité de répondre un peu plus aux demandes des habitants : Anne-Sophie Doucet et Clémence Marietta.

N'oublions pas Grégory Bec, notre agent technique, qui sait être à notre écoute et donne de son temps, même pendant ses congés, pour la sécurité et le confort de tous. Mais aussi Adrienne Amiel, dont le travail précieux nous permet d'exercer dans de bonnes conditions.

Je remercie les élus du conseil municipal pour leur implication et les associations qui animent la commune tout au long de l'année.

J'ai une pensée émue pour Christian Bénézeth qui nous a quitté en 2025. Je lui suis profondément reconnaissant pour le travail bénévole qu'il a réalisé tant en travaux qu'en conseils. Il était animé d'un véritable souhait de rendre service.

Au nom du conseil municipal et des employés de la commune, je vous souhaite, malgré les difficultés, une très bonne année et une santé de fer.



Sommaire

La Commune

Synthèse des conseils municipaux de 2025	5
Budget	9
Etat Civil	10
Site internet	11
Adressage	11
Limitation de vitesse	12
Préau de Villeneuve	12
Inauguration des Lauriers	13
Projets réalisés	14
Projets en cours	17
Et en 2026 ?	18
Intempéries	19
Hommage aux soldats	20

Intercommunalité et syndicats intercommunaux

CCMAV	21
Office de Tourisme	25
PETR	26

Vie locale et associative

Ecole de Villeneuve	28
Ecole de Trébas	29
Marché de Villeneuve	30
Comité des fêtes de Villeneuve	31
Comité des fêtes du Truel	32
GETAM	32
APE	33
MJC	34
Belcantou	35
ADMR	37

Rubrique de l'historien

Chronique du temps jadis	38
--------------------------	----

Synthèse des conseils municipaux de 2025

Conseil municipal du 19 février 2025

1. Budget :

- Recrutement secrétaire : cinq candidats ont été retenus. Il est envisagé d'embaucher deux secrétaires à temps partiel. **Délibération approuvée à l'unanimité.**
- Communauté de Communes : Pacte Territorial France Renov'. Participation de la Commune au financement du reste à charge de l'ingénierie du Pacte Territorial France Renov' pour le territoire de la CCMAV. **Abstention : 1 – Pour : 7 – Contre : 0.**

2. Travaux :

- Travaux école de La Martinié : montant global prévisionnel des travaux : 307 938,70 € HT

Plan de financement :

- Etat (DETR + Fond Vert) : 32,46 % soit 100 000 €
- Région Occitanie : 6,24 % soit 19 200 €
- Département : 6,17 % soit 19 000 €
- Autofinancement : 55,13 % soit 169 769,35 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Clocher église Saint-Pierre : montant de l'opération : 17 585,25 € HT.

Travaux supplémentaires : chenaux et descente.

Plan de financement :

- Etat (DETR) : 40 % soit 7 034,10 €
- Département : 40 % soit 7 034,10 €
- Autofinancement : 20 % soit 3 517,05 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

Conseil municipal du 12 avril 2025

1. Budget :

- CFU Assainissement 2024 : **approuvé à l'unanimité.**
- CFU Commune 2024 : **approuvé à l'unanimité.**
- Affectation du résultat : **approuvé à l'unanimité.**
- Maintien des taxes : **approuvé à 8 voix pour et 1 abstention.**
- Budget primitif assainissement 2025 : **approuvé à l'unanimité.**
- Budget primitif communal 2025 : **approuvé à l'unanimité.**
- Fongibilité des crédits : **approuvé à l'unanimité.**

2. Travaux :

Présentation de devis de voirie par Yves CABAL. Accord pour tous les projets, à l'unanimité, sauf pour le chemin du château d'eau qui coûte 13 000 €.

3. Communauté de Communes (CCMAV) :

Déclaration d'intention du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Absence de délibération par manque d'informations précises et concrètes.

Conseil municipal du 28 juillet 2025

1. Budget :

- Adhésion aux Certificats d'Economie d'Energie du SDET (possibilité de subventions). **Délibération approuvée à l'unanimité.**

- Modification du plan de financement des travaux de La Martinié en lien avec des refus de financements de l'Etat. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

- Attribution des lots, marché public de La Martinié :

- Lot 1 « gros œuvre », attribué à BLANC MONTCLAR pour un montant de 30 607,40 € HT.
- Lot 2 « menuiseries extérieurs/intérieures », attribué à BARDY-BONAFE pour un montant de 24 916,33 € HT.
- Lot 3 « isolation thermique par l'extérieur » attribué à COULEUR SOLEIL pour un montant de 44 357,81 € HT.
- Lot 4 « plâtrerie isolation » attribué à CHIFFRE PLATRERIE pour un montant de 29 607,73 € HT.
- Lot 5 « électricité-VMC » attribué à ETS VIRAZELS pour un montant de 19 688,81 € HT.
- Lot 6 « plomberie et sanitaires » attribué à REGOR pour un montant de 17 661,21 € HT.
- Lot 7 « chauffage réversible » attribué à ETS VIRAZELS pour un montant de 11 478,79 € HT.
- Lot 8 « revêtements murs et plafonds » attribué à SARL LACOMBE pour un montant de 12 430,00 € HT.
- Lot 9 « revêtements de sols et faïences » attribué à SARL MIKAEL TOURNIER pour un montant de 13 123,65 € HT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

- Redevance "performance des systèmes d'assainissement collectif" 2025

La commune dispose d'une convention avec le SMAEP de Valence-Valdériès pour la facturation de l'eau et l'assainissement, l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement.

Une réforme des redevances des agences de l'eau est en place depuis le 1^{er} janvier 2025, avec une répercussion directe sur les factures d'eau et/ou d'assainissement. Les collectivités doivent répercuter un supplément de prix sur la facture d'eau, établi en tenant compte du taux voté par l'agence et de la modulation liée aux performances des réseaux d'eau potable ou des systèmes d'assainissement.

Pour 2025 : ce supplément à appliquer sur les factures pour la redevance pour performance des systèmes d'assainissement s'établit à 0,105 €/m³ (taux voté par l'agence de 0,35 €/m³ auquel est appliquée une modulation de 0,3). Le tarif à appliquer sur les factures pour la redevance pour performance des réseaux de distribution d'eau potable s'établit à 0,07 €/m³ (taux voté par l'agence de 0,35 €/m³ auquel est appliquée une modulation de 0,2).

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Communauté de communes (CCMAV) :

- Transfert de la compétence assainissement collectif.

L'opposition au transfert de la compétence assainissement collectif à la CCMAV est approuvée à la majorité, à 10 voix pour et 1 contre.

- Composition du Conseil communautaire

Celui-ci doit faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant les élections municipales de 2026. Le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune au 1^{er} janvier 2025, à raison d'un siège par tranche de 300 habitants. La commune de Curvalle disposerait donc de 2 sièges pour 393 habitants. **Approuvé à l'unanimité.**

- Approbation du rapport de la CLECT du 18 juin 2025

La CCMAV nous a transmis le dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Le Conseil municipal doit approuver ou rejeter ledit rapport par délibération, sans quoi l'avis du Conseil sera réputé favorable.

Approuvé à la majorité : 3 voix pour et 8 abstentions.

- Modification statutaire liée à la création d'un CIAS :

Poursuite du travail préparatoire à la création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale). Les statuts de la CCMAV doivent être modifiés pour intégrer ce CIAS. Le travail d'évaluation des moyens humains et financiers associés sera mené en parallèle via la CLECT.

Le président de la CCMAV a précisé lors du dernier Conseil communautaire que cet équipement est devenu indispensable en réponse au non-recours important estimé sur le territoire. Le Conseil municipal souhaite que ce projet n'impacte pas les finances de la commune.

Approuvé à la majorité : 3 voix pour et 8 abstentions.

Conseil municipal du 24 octobre 2025

1. Budget

- Remboursement des frais kilométriques aux agents. Délibération approuvée à l'unanimité.

- FAVIL 2025, dotation pour l'exercice 2025. Devis de COLAS France pour la voirie communale d'un montant de 31 447€ HT. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

2. Divers mairie

- Adressage, ajout des lieux-dits aux nouvelles adresses. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

3 . Communauté de communes (CCMAV)

- Modification statutaire pour la prise de compétence assainissement collectif. **Délibération refusée à la majorité (10 contre et 1 pour).**

4. SIAVT

- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Tarn. Lors de sa séance du 8 avril 2025, le SIAVT a délibéré pour sa propre dissolution. Les communes devaient ensuite se prononcer sur la question. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

Conseil municipal du 5 décembre 2025

1. Budget

- Attribution de subventions aux associations. La commune prend le parti de soutenir les associations qui animent la commune tout au long de l'année. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

- Demande de subventions pour Villeneuve. Projet de réfection globale de l'îlot de bâtiments situé parvis Roques-Maurand, comprenant l'église et les salles adjacentes.

Montant global prévisionnel des travaux : 56 920 € HT.

Plan de financement :

- Etat - DETR 2026 : 28 460,32 € (50%)
- Département : 5 000 € (8,78%)
- Autofinancement : 23 460,33 € (41,22%)

Délibération approuvée à l'unanimité.

2. Assainissement

Une délibération doit être adoptée afin de déterminer le montant de la « contre-valeur de la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif » à appliquer sur les factures d'assainissement des abonnés pour l'année 2026.

Pour faire simple, c'est un supplément de prix qui est appliqué au mètre cube d'eau et facturé au titre de l'assainissement collectif. La fixation de ce montant se fait par un savant calcul : 0,25€ (montant fixé par l'Agence de l'Eau) x 0,3 (coefficient de modulation estimé par l'Agence de l'Eau). Ce coefficient de 0,3 est déterminé en fonction d'un certain nombre de critères qui, dans notre cas, indique un système d'assainissement performant, permettant aux usagers de payer le tarif le plus bas. Notre contre-valeur s'élève donc à 0,075 €/ m³. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

3. Ressources humaines

La commune est tenue de participer financièrement à la complémentaire santé des agents à partir du 1er janvier 2026. Choix d'opter pour la labellisation individuelle, charge à chaque agent de produire une attestation de mutuelle labellisée, pour un montant de 40 € par agent. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

4. SIAVT

Suite à dissolution du syndicat, il convient à présent de décider de ses modalités de liquidation. La dissolution du Syndicat Mixte implique la répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte d'une part, et de régler le sort du personnel et des contrats en cours d'autre part. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

5. Communauté de communes (CCMAV)

- Convention pour le passage de l'épaveuse.

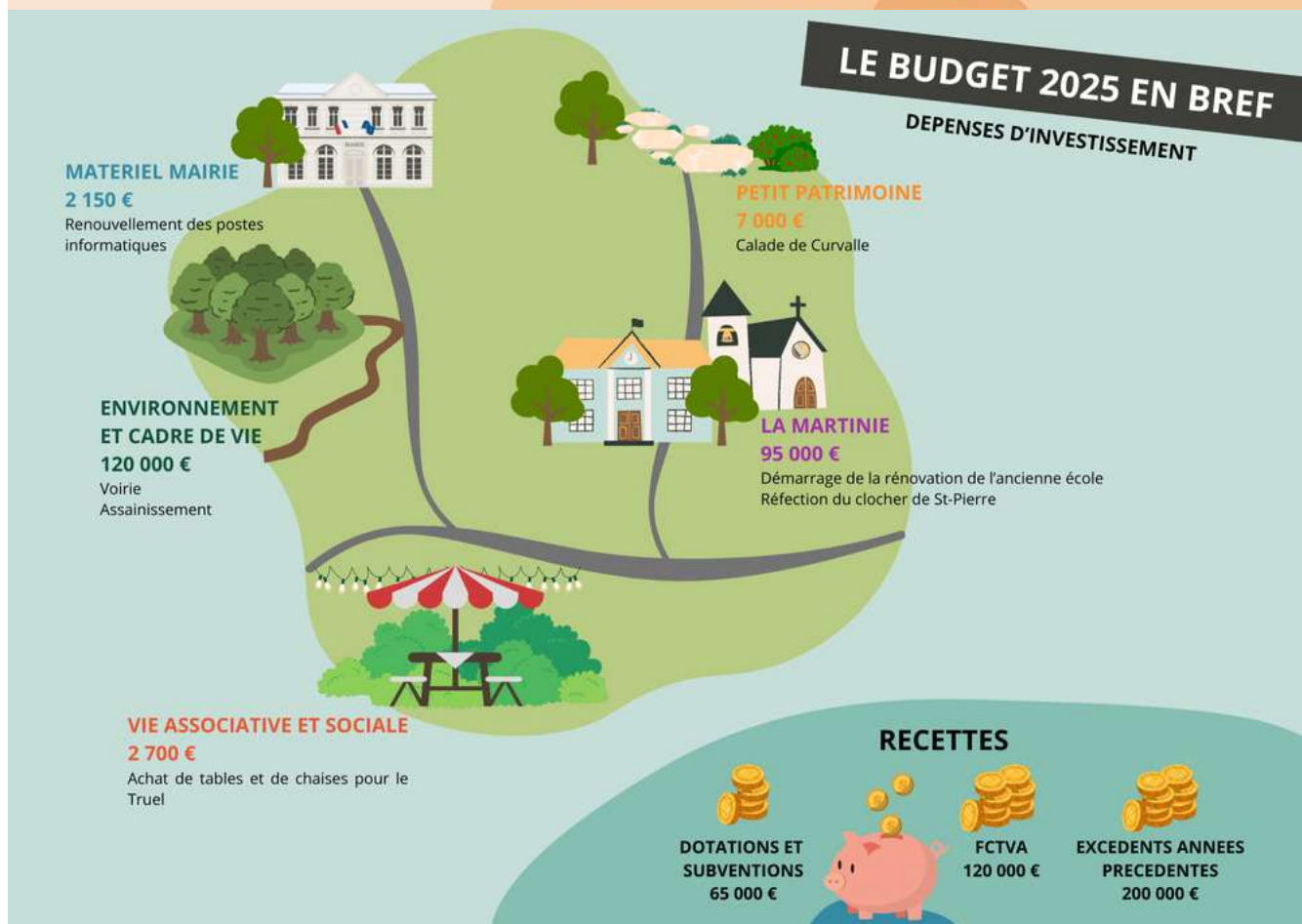
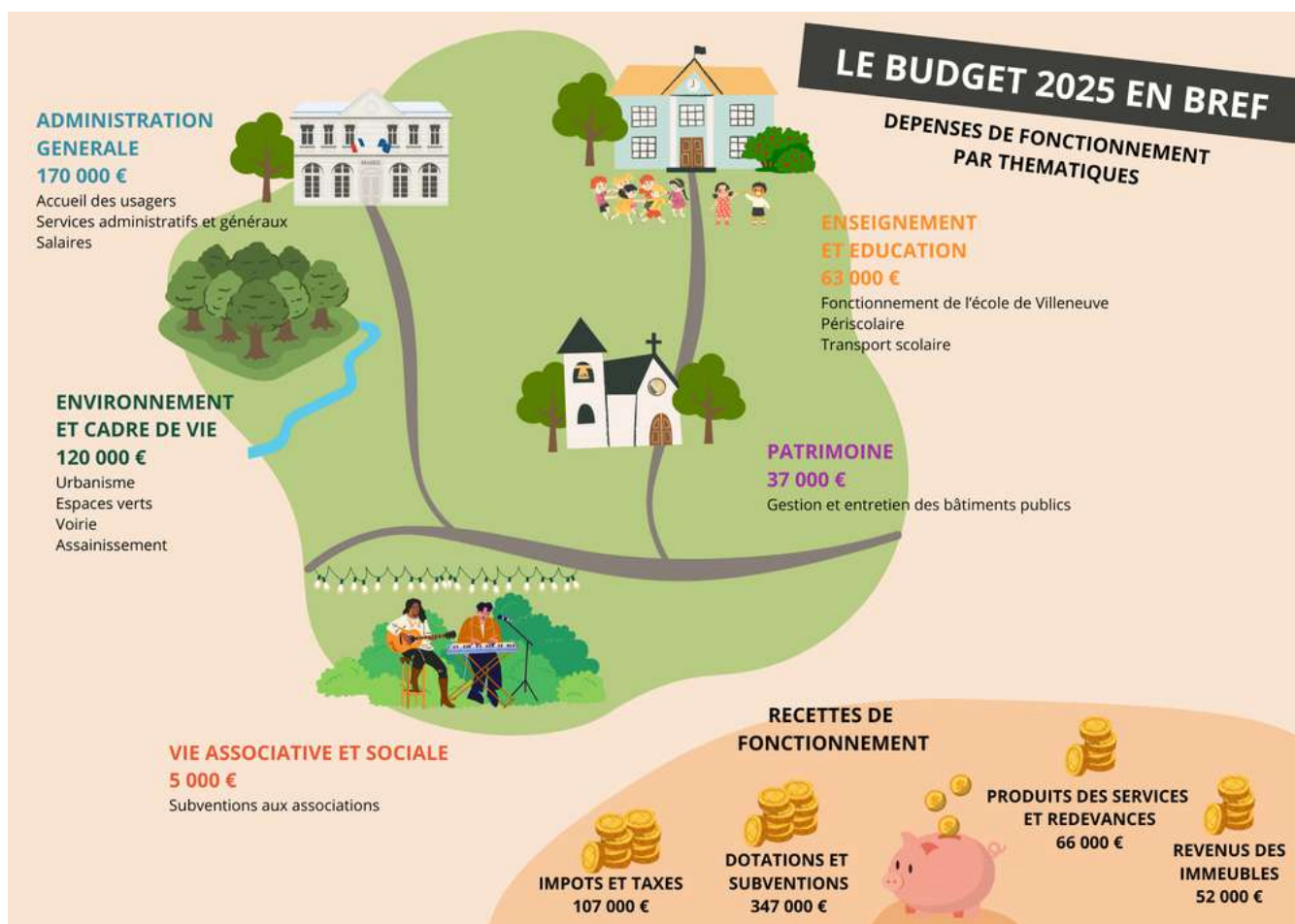
Rappel que la commune met à disposition de la CCMAV des moyens techniques pour le passage de l'épaveuse sur les voies communautaires. La CCMAV s'engage, par cette convention, à rembourser la Commune des frais de fonctionnement liés à ce passage, pour un total de 10 589,83 €. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

- Rapport sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2024.

Le Conseil a pris connaissance du rapport du SPANC 2024 et le valide. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

- Révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Au terme des 6 ans d'application, le PLUi doit être évalué et, éventuellement révisé, selon l'avis des communes. Le rapport présenté est validé, de même que sa révision. **Délibération approuvée à l'unanimité.**

Les grandes lignes du budget



Etat civil



Naissances

- Enzo, Patrick, Nicolas ALEXANDRE GRIBALDO, né le 3 avril 2025 à Albi, fils de Nicolas ALEXANDRE et de Maryon GRIBALDO
- Louise, Monique, Marie GENIEYS, née le 19 mai 2025 à Albi, fille de Nadège GOURC et Damien GENIEYS
- Emil VARENGOT, né le 16 septembre 2025 à Albi, fils d'Etienne VARENGOT et Melissa ACHACHERA
- Léo, Joris, Claude GUEYDON, né le 22 novembre 2025 à Albi, fils d'Alexis GUEYDON et Anaïs DONADILLE



Mariage

- Virginie JOUCLA et Elie, Thierry STORA, le 23 juin 2025



Décès sur la commune

- Valentin, Christian, Alexis SOUYRIS, décédé le 21 juin 2025, à 84 ans
- Guy, Roland, Raymond LEQUEUX, décédé le 11 août 2025, à 78 ans
- Corinne, Jeanne, Denise DAGUET, décédée le 23 septembre 2025, à 60 ans



Décès hors de la commune

- Jean, Léon, Julien ENJALBERT, né au Gouty, décédé le 24 décembre 2024 à Albi, à 84 ans
- Thérèse, Josette, Maria RAYSSAC, née à Calquet, décédée le 12 janvier à Camarès, à 85 ans
- Aline, Juliette, Léa MAYNAUD, née à Villeneuve, décédée le 28 janvier à Mazamet, à 98 ans
- Christian, Jérôme Hervé BENEZETH, décédé le 30 janvier à St-Jean-Delnous, à 57 ans
- Léa, Louise, Emma TOURNIER, née à Espinassolles, décédée le 31 janvier à Albi, à 90 ans
- Louis, Jean ASSIE, né à Roucayrols, décédé le 9 février à Trébas à 92 ans
- Marie, Thérèse, Délicia TROUILHET, née à Bosc Nègre, décédée le 15 mars à Trébas, à 94 ans
- Fernande, Léonce, Angeline FRAYSSE née à Puech-Aguts, décédée le 21 mars à Trébas, à 89 ans
- Lucien, Raymond, Paul BARTHE, né à Nozierettes, décédé le 6 mai à Lacaune, à 89 ans
- Délicia, Jacqueline, Rose FONTAYNES, née à Carmenel, décédée le 9 mai, à Digne-les-Bains, à 91 ans
- Fabrice, Simon BONAFAE, né à Albi, décédé le 28 mai, à Lescure d'Albigeois, à 49 ans
- Emile, Pierre JAMME né au Paillères décédé le 18 juillet à Puygouzon, à 87 ans
- Paulette, Emiliette JALBY, née à la Rivière, décédée le 30 juillet à Trébas, à 94 ans
- André, Francis, Joseph, Gabriel NOUVEL, né Villeneuve, décédé le 6 août à Trébas, à 86 ans
- Madeleine STOCANNE, de Villeneuve (ancien presbytère), décédée le 21 août à Paris, à 101 ans
- Emilienne, Marcelle RAUCOULES, née à Turenne, décédée le 29 août à Quint-Fonsegrives, à 93 ans
- Raymonde, Maria ASSIE, née à Roucayrols, décédée le 4 septembre à Albi, à 88 ans
- Andrée, Marie SERRES, née au Truel, décédée à Albi le 28 septembre, à 97 ans
- Jean, Adrien, Angely BOULARAN, né à l'Albounet, décédé le 3 septembre à Trébas, à 87 ans
- Julien BAGES, né à Albi, décédé le 27 novembre à Trébas, à 95 ans
- Robert, Emile BOUZAT, né au Medge, décédé le 28 novembre à Paris, à 89 ans
- Roger, Albert, Julien FABRE, né au Truel, décédé le 2 décembre à Albi, à 76 ans
- Léona, Sophie, Augustine TENEDOS, née au Truel, décédée le 26 décembre à Trébas, à 93 ans

Site internet

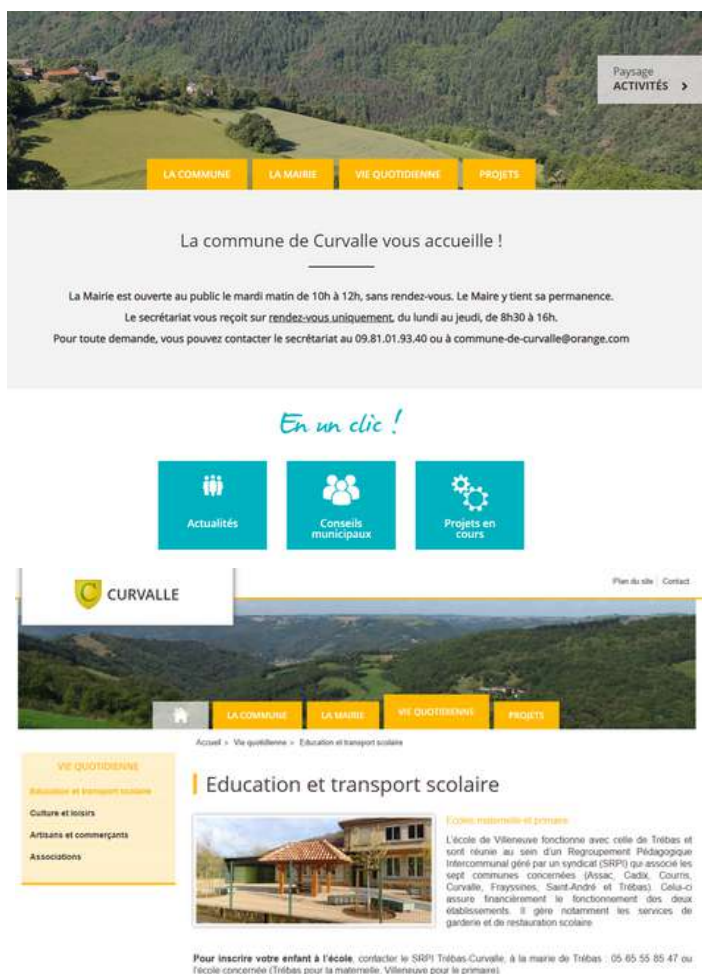
La Commune de Curvalle s'est dotée cette année d'un site internet !

Il est consultable à l'adresse suivante : **<https://www.curvalle.ccmav.fr/>** ou en cherchant simplement "commune de Curvalle" sur internet (il fait partie des premiers sites proposés).

Vous y trouverez un certain nombre d'informations pratiques quant à l'ouverture de la mairie, vos démarches administratives, les équipements communaux.

Vous pourrez également y consulter les comptes-rendus de conseils municipaux, et prendre connaissance des délibérations.

Encore récent, il est possible que vous y trouviez coquilles ou liens qui ne fonctionnent pas. N'hésitez pas à nous en faire part.



Adressage



La commune a engagé la mise en place de l'adressage en 2022. Ce travail de longue haleine est à présent achevé, même s'il reste encore quelques plaques de numéros en mairie, que vous pouvez venir chercher aux heures d'ouverture.

Cependant, il apparaissait évident au conseil municipal que la conservation des noms des lieux-dits était automatique et que le nouvel adressage venait s'y ajouter. Force est de constater que ce n'était pas le cas. C'est pourquoi l'intégration des noms de nos lieux-dits vient d'être réalisé, comme compléments à l'adressage officiel, même s'ils ne sont plus nécessaires pour identifier un immeuble.

Il semblait essentiel de conserver ces noms, qui constituent une richesse locale et linguistique.

Limitations de vitesse

Les habitants du Truel s'inquiétaient de la vitesse à laquelle les véhicules circulent dans le village.

En conséquence, un arrêté municipal a été pris dans les plus brefs délais pour réduire la vitesse à 30 km/h pour tous les véhicules, dans et aux abords du Truel. Une signalétique adaptée a ainsi été mise en place.

L'objectif est bien sûr de renforcer la sécurité des usagers et des riverains.

Nous vous serions gré de bien vouloir respecter strictement cette nouvelle réglementation. Ce nouvel arrêté a été transmis à la brigade de gendarmerie d'Alban.



Préau de Villeneuve



Dans un souci d'accueillir au mieux les associations et usagers, mais aussi de proposer des salles confortables pour l'école, nous avons décidé de réaménager le local attenant au préau de Villeneuve. Cette salle, peu commode, servait de stockage et de point d'eau.

À présent, grâce à la technicité de Grégory Bec, cet espace a été intégralement aménagé, avec des rangements optimisés, un plan de travail attenant aux éviers, etc.

Nous vous remercions de bien vouloir faire un usage respectueux des locaux qui vous sont mis à disposition par la commune, tant en termes de nettoyage que de soin au matériel.

Dans le même esprit, nous avons doté la cantine scolaire d'une toute nouvelle friteuse.

Inauguration de l'Hostellerie des Lauriers



Dimanche 16 février 2025, nous avons eu la joie d'inaugurer l'Hostellerie des Lauriers, un évènement marquant pour la commune. C'est en présence du sénateur Philippe Folliot, de Julie Capo Ortega, qui représentait alors Philippe Bonnacarrère, de Sébastien Simoès, alors secrétaire général de la préfecture du Tarn, de Christophe Ramond, président du Département du Tarn, de Jean-Luc Cantaloube, conseiller départemental, des élus municipaux, de Pascal et Chantal Sudre, ainsi que des habitants de la commune et des alentours, que Monsieur le Maire a coupé le ruban tricolore, officialisant l'aboutissement de ce projet, central pour la commune.

À cette occasion, le sénateur a salué les efforts de la commune pour maintenir et développer son attractivité. Il a également souligné l'importance de l'unité des élus locaux et du soutien des institutions pour garantir la réussite des projets qui contribuent à la dynamique de nos territoires ruraux.

Cet évènement s'est poursuivi par la traditionnelle cérémonie des vœux, l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée et de partager des perspectives d'avenir.

S'en est suivi une dégustation de la fameuse soupe à l'ail rose de Lautrec, cuisinée par le chef Pascal Sudre, un vrai succès !



Projets réalisés

Rénovation du clocher de l'église Saint-Pierre-d'Illiergues

L'église Saint-Pierre-d'Illiergues, à côté du hameau La Martinié a été construite au XIII^e siècle et a, depuis, subi de nombreuses réfections si bien que son premier état médiéval n'est plus visible. Située dans un écrin naturel, à flanc de colline, elle témoigne de l'histoire et de la culture de la région. D'architecture épurée, elle présente des voûtes élégantes.

Elle a déjà fait l'objet d'une rénovation intérieure en 2013, récompensée par un prix d'architecture. Il était à présent nécessaire de reprendre le clocher, pour des raisons tant de sécurité que de préservation du patrimoine.

En effet, le toit de la nef a fait l'objet d'une rénovation totale en 2017. Mais le clocher, ancien, devait être repris. Avec le passage du temps, les clous en fer et les crochets qui tiennent la couverture ont rouillé, et les ardoises peuvent se détacher et endommager le toit refait en 2017 ainsi que la toiture de la maison d'habitation contiguë. De petites reprises ont été faites pour la mise en sécurité, mais il fallait encore remplacer la volige et les ardoises.

Le projet, réalisé par Loïc Chamayou, consistait en une nouvelle couverture en ardoise demi-ronde de Dourgne (Occitanie), à pureau dégressif, avec pointes en acier galvanisé ou inoxydable. La mise en œuvre de l'ardoise à pureau dégressif nécessite un savoir-faire spécifique et un temps de main d'œuvre plus conséquent que d'autres systèmes constructifs.



PRÉFET
DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

TARN
LE DÉPARTEMENT



Les travaux se sont élevés à 20 622,90 € TTC. L'Etat a financé ces travaux à hauteur de 50% de la dépense subventionnable et nous sommes en attente d'une réponse du Département du Tarn pour en prendre en charge 30%.



Photographies : Loïc Chamayou

Calade de Curvalle

Plusieurs portions de murs de soutènement en pierres sèches s'étaient écroulés au vieux bourg de Curvalle, sur le chemin caladé menant au château. Ces éléments ont été repris par Laurent Héliès, artisan bâtisseur spécialisé, avec les pierres d'origine pour un montant de 6 675 € HT.



Réfection des croix

Eléments de notre patrimoine culturel et cultuel, les croix emblématiques de nos lieux-dits ou de croisées de chemin font partie intégrante de nos paysages. En ce sens, les deux croix de Carmenel ont été restaurées suite à d'importantes dégradations.

Elles seront prochainement réinstallées à leur emplacement d'origine.

Ce travail a été réalisé pour un montant de 5 660 € HT.



Photographies : Michaël Blanc

Projets en cours

Logements de l'ancienne école de La Martinié

Le projet concerne l'ancienne école de La Martinié, qui fait l'objet d'une rénovation énergétique complète. La commune souhaite également procéder à la rénovation globale du logement existant au premier étage et créer un deuxième logement au rez-de-chaussée. Ce projet d'ampleur s'inscrit dans une volonté politique d'amélioration de l'habitat et de l'offre locative. Avec ces travaux, deux appartements économes en énergie seront disponibles à la location dès 2026.

Les deux logements de 58,23 m² (+ un jardin privatif de 29,96 m²) et 70,75 m² comportant chacun deux chambres à coucher, seront loués à des personnes à faibles revenus. Ils devraient ainsi être accessibles aux familles ou jeunes adultes cherchant un premier logement, et aux personnes vulnérables.

Le projet a pour but de répondre à deux problématiques :

- pallier la faiblesse de l'offre locative et maintenir la population sur le territoire
- engager durablement la commune dans une logique d'économie d'énergie et de respect environnemental

Ce projet de rénovation d'un montant de 307 938,70 € HT, et d'une durée de 5 mois, nécessite des cofinancements au regard de l'ampleur de l'investissement.



Et en 2026 ?



Pour l'année 2026, la commune souhaiterait voir la toiture de l'église de Villeneuve refaite à neuf. En effet, le toit en ardoise est couvert de mousse, ce qui peut entraîner des soulèvements en cas de vents violents, et l'isolation des velux n'est plus garantie. D'autre part, il semblerait que l'étanchéité de la toiture ne soit plus efficace. L'église, elle-même, est concernée mais aussi les deux salles adjacentes : le local du comité des fêtes et l'ancien cabinet infirmier.

L'objectif de ce projet est triple :

- Engager durablement la commune dans une logique d'économie d'énergie grâce à une meilleure isolation. La réfection permettrait de réduire les déperditions d'énergie.
- Favoriser le développement économique et touristique. L'Atelier du Cordonnier, musée constitué par l'association Curvalle d'Hier et d'Aujourd'hui, prend de nouveaux quartiers dans l'ancien cabinet infirmier, de manière à bénéficier d'une meilleure visibilité.
- Œuvrer à la mise en valeur du patrimoine culturel et culturel local. Il s'agit ici de respecter l'environnement esthétique : le bâtiment qui regroupe église et musée est situé juste à côté de l'Hostellerie des Lauriers construite au XVIII^e siècle, et rénovée très récemment. La rénovation permettra d'unifier le paysage architectural et de renvoyer une image positive de Curvalle, qui œuvre au bien commun.



Ce projet nécessitera des financements d'envergure et reste en attente des réponses de co-financeurs. Le conseil municipal reste parfaitement conscient que de tels travaux seront possiblement difficiles à engager dans un contexte financier délicat.

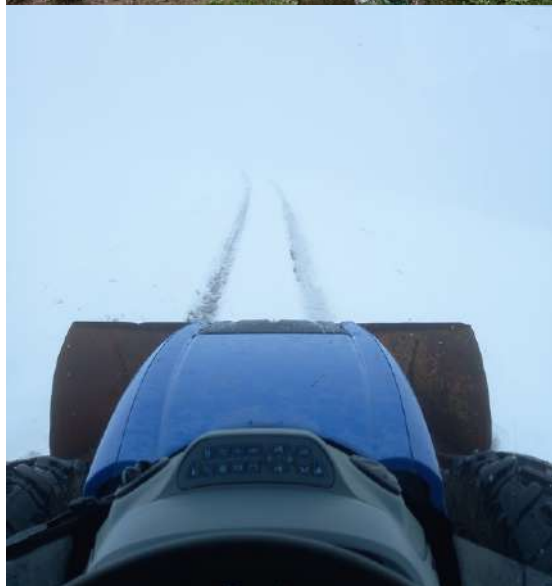
La commune souhaiterait également rénover le monument aux morts de Négremont, abîmé par le temps et ses aléas, rendant inscriptions et photographies illisibles.

Intempéries - décembre 2025



Bien curieuse météo en cette fin d'année 2025 : le Tarn déborde dans la vallée, pendant qu'il tombe 15 centimètres de neige sur les hauteurs de la commune.

Photos : Maud Castan, Grégory Bec et Yves Le Poëc.



Hommage aux soldats

Discours prononcé devant le monument aux morts à Villeneuve le 29 juin 2025.

Le 8 mai 1945 – cela fait le 80^e anniversaire – la Seconde Guerre Mondiale prend fin. La veille, à Reims, à 2h05 du matin est signé le 1^{er} Acte de reddition de l'armée allemande reconnaissant la capitulation sans condition du III^e Reich. Staline demande et obtient que l'Acte soit signé à Berlin, la capitale allemande, dans laquelle les Soviétiques sont rentrés les premiers. Une seconde signature de l'Acte de capitulation a donc lieu à Berlin le 8 mai 1945 à 23h01. Il était loin d'être acquis que la présence de la France soit assurée à la table des signataires de l'Acte officiel. Il fallut, en effet, toute l'inflexible détermination et le sens politique aigu du Général de Gaulle pour vaincre les réticences des Alliés – et des Allemands – à accepter de voir notre pays s'asseoir à la table des vainqueurs. Avec la dernière énergie, les Allemands ont essayé d'écarter la France des négociations préalables. Le Général Joukov, représentant l'Union Soviétique, puissance invitante à Berlin, tente de l'ignorer ; peu d'empressement chez les Anglais qui traînent plus ou moins les pieds, mettant à profit la situation ambiante. Le Général de Gaulle, multipliant les interventions diplomatiques et acceptant que la France soit signataire comme témoin, réussit la gageure de faire reconnaître notre Nation comme Etat, au même titre que le Royaume-Uni et les Alliés. Le doute, quant à la présence de la France, ayant plané jusqu'au bout, pour la cérémonie de signature, aucun drapeau français n'a été prévu. C'est *in extremis* et en toute hâte, qu'il faut en confectionner un, bricolé de petits morceaux de tissus ! Le représentant de la France, le Général de Lattre de Tassigny, s'adresse en ces termes à ses officiers, sous-officiers, caporaux et soldats : « le jour de la Victoire est arrivé. A Berlin, j'ai la fierté de signer au nom de la France, en votre nom, l'Acte solennel de la Capitulation de l'Allemagne » et le Général de Gaulle commence son discours radiodiffusé du 8 mai par : « la guerre est gagnée ! Voici la Victoire ! C'est la victoire des Nations-Unies et de la France » poursuivant : « la Patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert. Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme n'auront donc été perdus ! Honneur, Honneur pour toujours à nos armées et à leurs chefs ! Honneur à notre peuple que des épreuves terribles n'ont pu réduire ni fléchir ! Honneur aux Nations-Unies qui ont mêlé leur sang à notre sang, leurs peines à nos peines, leur espérance à notre espérance et qui aujourd'hui triomphent avec nous. Ah ! Vive la France ! »

Que le 80^{ème} anniversaire du 8 mai 1945 soit pour nous l'opportunité de nous souvenir, plus particulièrement en ce jour de fête, des soldats de Curvalle tombés au Champ d'Honneur pour un idéal qui les dépassait, de nous souvenir des femmes et des hommes de Curvalle qui, eux aussi, au cours des conflits que la France a connus tout au long du 20^{ème} siècle, ont travaillé, lutté, pâti, œuvré dans l'ombre, l'anonymat, la clandestinité, avec ardeur et générosité jusqu'au péril de leur vie, sans l'attente d'autre récompense, qu'à la fin des fins, l'emportent la justice et la liberté.

Vive la République , Vive la France

Emile Chiffre

Communauté de Communes

Culture - Déménagement de la médiathèque d'Alban

Après plusieurs mois de travaux, de déménagement et de rangement, la médiathèque d'Alban a officiellement rouvert ses portes le lundi 6 octobre, dans un tout nouvel espace situé 1 rue du Sénateur Boularan, au sein de l'extension de la Maison des services.

Spacieuse, lumineuse et fonctionnelle, la médiathèque offre désormais un cadre encore plus agréable pour venir lire, découvrir, jouer ou tout simplement se détendre.

Pensée pour répondre aux besoins de chacun, la médiathèque propose plusieurs coins lecture adaptés à tous les âges :

- un espace chaleureux pour les plus petits, avec des albums, des contes et des livres illustrés,
- un coin détente pour les grands, propice à la lecture et au calme.

Une nouveauté a fait son apparition avec un espace jeux de société mis à disposition et un espace multimédia en projet pour 2026. Une sélection de DVD et de CD disponibles à l'emprunt permet de compléter l'offre multimédia. De quoi varier les plaisirs pour petits et grands !

Située à proximité immédiate de la salle multi-activités, la médiathèque bénéficie désormais d'un environnement qui favorise les échanges et les projets communs. Cette proximité permettra aux

deux espaces de fonctionner ensemble en cas de besoin et d'accueillir davantage d'activités culturelles ou d'animations tout au long de l'année.

Toute l'équipe de la médiathèque se réjouit de pouvoir accueillir le public dans ces nouveaux locaux et invite tous les habitants à venir (re)découvrir leur espace de lecture et de culture.

La médiathèque est ouverte aux horaires suivants :

- Lundi : 14h - 17h15
- Mardi : 10h - 12h15
- Mercredi : 10h - 12h / 13h30 - 17h30
- Vendredi : 16h - 18h30
- Samedi : 10h - 12h



Habitat : Pacte territorial entre Ségala et Dadou

Le Pacte territorial France Rénov' « entre Ségala et Dadou » prend désormais le relais de l'OPAH du Haut Dadou pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner dans votre projet de rénovation et d'adaptation de votre logement.

Ce service est disponible sur les 3 communautés de communes partenaires de la convention signée avec l'ANAH : la CC Centre Tarn, la CC des Monts d'Alban et du Villefrancois et la CC Val 81.

Vous pouvez contacter nos conseillers, et bénéficier de conseils et d'un accompagnement global, neutre et indépendant :

- Par téléphone au 0805 288 392 pour joindre un conseiller de l'ADIL
- Par mail : conseil.habitat@ccmav.fr
- En vous rendant dans votre espace France Services habituel

Santé : Médico-bus du Tarn

À l'automne dernier, le médico-bus du Tarn a pris la route pour apporter des soins de proximité aux habitants de zones rurales confrontés à des difficultés d'accès aux soins. Ce centre de santé mobile intervient sur le territoire des Communautés de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois (CCMAV), du Carmausin Ségala et de Val 81



Le dispositif propose deux types de consultations :

- Des soins dentaires, destinés aux personnes n'ayant pas consulté de dentiste depuis plus de deux ans et qui peinaient à obtenir un rendez-vous.
- Des consultations de médecine générale, à l'attention des personnes ne disposant pas de médecin traitant.

Les premières consultations ont eu lieu dans trois communes du territoire, à Ambialet, Paulinet et Bellegarde-Marsal de novembre à décembre 2025. Elles ont permis à de nombreux habitants, parfois éloignés des structures de santé classiques, de bénéficier d'un accompagnement médical de qualité, sans avoir à parcourir de longues distances.

En 2026, le médico-bus revient sur notre territoire du 9 au 26 février et passera par les communes de Rayssac, Miolles et Alban. Il sera de retour du 13 au 30 avril à Massals, Saint-André et Teillet et du 15 au 30 juin à Mont-Roc, Le Fraysse et Mouzieys-Teulet.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter l'équipe du médico-bus par e-mail ou par téléphone : 05 36 88 00 99 ou medicobus.tarn@vyv3.fr

Ce projet a été financé par l'État, le Département du Tarn et les collectivités du bloc communal (communautés de communes et communes volontaires), et mis en œuvre en partenariat avec VYV 3 Terres d'Oc.

Services à la population : France Services

L'Espace France Services vous guide et vous accompagne dans vos démarches administratives en lien avec les services publics. Au quotidien, les agents d'accueil vous accompagnent en vous fournissant des informations de premier niveau et, si nécessaire, en vous orientant vers l'un des 11 partenaires : CAF, CPAM, France Travail, La Poste, MSA, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Ministère de la Justice, Ministère des Finances Publiques, Ministère de l'Intérieur, ANAH et Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Dans le cadre de l'adressage mis en place dans certaines communes du territoire, nous vous encourageons à mettre à jour votre adresse postale. Les agents France Services sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Votre Espace France Services vous accueille du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à la Maison des Services à Alban ; le samedi, de 9h à 12h au Relais intercommunal de Teillet.

Contact : 05 63 79 26 75 - franceservices@ccmav.fr

Services à la population : travaux à la Résidence Autonomie Ladrech

Les travaux d'extension de la Résidence Autonomie Ladrech à Alban se sont achevés l'année dernière. Afin de pouvoir engager la rénovation du bâtiment existant, les résidents ont emménagé dans les dix nouveaux logements situés dans l'extension récemment terminée. Cette réorganisation a permis de maintenir la continuité de l'accueil tout en facilitant le bon déroulement du chantier.



À la fin de l'année 2025, les travaux ont donc débuté dans le bâtiment principal, avec dans un premier temps, la rénovation complète de huit logements supplémentaires, ainsi que la remise à neuf du hall d'accueil, du bureau de direction, de la salle du personnel et des vestiaires. Ces interventions comprennent notamment la réfection des sols, des peintures et des plafonds, afin d'offrir un cadre moderne, confortable et fonctionnel

Un déménagement progressif se fera au cours de l'année au fur et à mesure de l'avancement des travaux qui permettront d'offrir aux résidents un lieu de vie agréable et adapté tout en améliorant les conditions de travail du personnel.

Mobilité : Association MERSI Chauffeur.e

L'association M.E.R.S.I Chauffeur.e a vu le jour en 2023 à Alban, après un an de travail en lien avec des associations similaires des territoires voisins.

Opérationnelle depuis septembre 2024, elle a pour but de faciliter les déplacements des habitants du territoire en proposant des services de transport à coût réduit aux personnes ayant des difficultés à se déplacer, grâce à l'engagement de chauffeurs bénévoles. L'objectif étant de répondre aux besoins de mobilité des personnes n'ayant pas de moyen de transport et ne pouvant pas utiliser les moyens de transports existants.

Ce service de transport fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 18h. Pour en bénéficier, vous pouvez contacter l'association par téléphone au plus tard 2 jours ouvrés avant votre déplacement. Une indemnisation des frais kilométriques vous sera demandée.

Vous avez un peu de temps libre et souhaitez contribuer à la solidarité sur votre territoire ? Devenez chauffeur bénévole avec MERSI Chauffeur.e ! Que vous soyez actif, retraité ou que vous souhaitiez simplement aider votre prochain, nous avons besoin de vous.

Coordonnées de M.E.R.S.I Chauffeur.e : 06 79 06 22 48 – mersi.chauffeur.e@gmail.com



Déchets : quantité de déchets par habitant en 2025

En 2025, la poubelle noire moyenne représentait, pour chaque habitant, environ 179 kg (sur le territoire Trifyl). Pourtant, une grande partie des déchets aurait pu être valorisée ou triée autrement. Les erreurs de tri restent nombreuses et empêchent de valoriser correctement chaque type de déchet.

Par exemple, on retrouve encore 23,5 % de bio déchets et presque autant de plastiques dans la poubelle noire. Sur un total de 179 kg, seulement 72 kg devraient réellement s'y trouver, soit environ 40 % du poids total.

Pour améliorer la collecte et réduire la quantité de déchets ménagers, il est essentiel de bien utiliser les solutions de tri déjà en place. Les bio déchets peuvent être valorisés en les déposant dans un composteur ou dans le sac orange. Concernant les déchets recyclables, désormais tous les emballages et papiers se trient dans le bac jaune. Enfin, les textiles et le verre disposent de leurs propres containers dédiés (bornes textiles et colonnes à verre).

Chaque geste compte, mieux trier c'est réduire significativement notre impact environnemental. En triant correctement, chacun peut contribuer à alléger la poubelle noire.



179 kg de déchets | **PAR HABITANT PAR AN**

Office de Tourisme



VALLÉE DU TARN
& MONTS DE L'ALBIGEOIS
TOURISME | OCCITANIE

L'ANNÉE 2025 EN BREF !

Les actualités de l'office de tourisme



ALBI
VALLÉE DU TARN



Nouveaux horaires d'ouverture

L'accueil touristique situé au 6 route du Prieuré à Ambialet a, pour la première fois, ouvert sur 6 mois du 12 avril au 2 novembre (ouverture des vacances de Pâques jusqu'aux vacances de Toussaint), dans le but de faire classer l'Office de Tourisme en catégorie 2. L'office de tourisme possède également une boutique de produits locaux et d'artisanat ainsi que des produits identitaires de la région.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, l'Etat, La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Département du Tarn.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Quelques chiffres de la saison

Entre le 12 avril et le 2 novembre (accueil de Trébas et Ambialet et accueil Hors les Murs)



4 443 demandes et
8 648 personnes
au guichet



430
demandes
téléphoniques



39
demandes mails
(liées au tourisme)



7 nouvelles fiches Rando

- La Boucle d'Alban - 5.8km - 1h30
- Sentier Mont'4Roc - 6.5km - 2h
- La Vallée de la Blaze à Teillet - 9km - 2h30
- Sentier des rives à Trébas - 10.5km - 3h
- Sentier de Massalgues à Saint-André - 11km - 3h
- Camin de la Volta à Rayssac - 11km - 3h30 (accessible en été 2026)
- Sentier de Yot à Yole à Villefranche d'Albigeois - 11.8km - 3h30

Retrouvez les fiches rando en téléchargement gratuit sur l'application Tarn Pleine Nature, ou en vente à l'office de tourisme pour 0.50€/unité en version papier. Des pochettes rando sont également en vente.



Deux nouveaux guides

Un guide Pêche dans la Vallée du Tarn a été réalisé regroupant toutes les informations sur la réglementation générale et départementale, la réciprocité, l'ouverture de la pêche et informations sur les espèces ainsi que les lieux de pêche, les cartes de pêche et les gîtes de pêche. Un guide sur les mobilités a été créé regroupant les transports en commun, les solutions partagés, les bornes électriques et les solutions de mobilités douces. Ces deux guides sont disponibles en version numérique dans la rubrique brochures de notre site internet.



Nouvelles activités sur le territoire

- MMT RANDO QUAD : randonnée en quad au Fraysse
- Écomusée L'Époque Révolue à Andouque
- Salle d'exposition des statues-menhirs de Miolles

Nous avons dépassé les 5000 abonné.e.s sur Facebook et les 3000 abonné.e.s sur Instagram cette année !!



Près de 30 réels (format vidéo spécifique aux réseaux sociaux) ont été tournés avec de nombreux thèmes : hébergeurs, randonnées, loutre, paysage....



3 OBLIGATIONS POUR LES LOCATIONS DE MEUBLÉS

- Déclaration Cerfa en Mairie pour les gîtes et chambres d'hôtes
- Déclaration d'activité Cerfa (greffes du tribunal/CCI/chambre d'agriculture/URSSAF)
- Perception et déclaration de la taxe de séjour <https://valleedutarn.taxesejour.fr/>



SUIVEZ-NOUS ET PARTAGEZ AVEC #VALLEEDUTARN

www.valleedutarn-tourisme.com
accueil.tourisme@valleedutarn.fr
+33 (0)5 63 55 39 14 - +33 (0)7 88 40 23 08

© C. Maury L. Lécourt

PETR Albigeois Bastides



■ ■ ■ A la découverte des pouvoirs de la pierre sèche !



Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides s'inscrit dans une volonté de **dynamiser la filière pierre sèche** sur son territoire, en partenariat avec l'association des Artisans Bâisseurs Pierre Sèche (ABPS), soutenue par le département du Tarn.

En octobre, 2 jours d'initiation « grand public » ont permis à une dizaine de participants de découvrir les techniques de construction et de restauration de murs sur le site de l'église de Larroque, sur la commune du Riols.

Ressource locale, qualité paysagère, refuge biologique naturel... la pierre sèche présente de nombreux avantages et permet de répondre aux défis contemporains.

■ ■ ■ Des ateliers pour penser les cours d'école de demain

Lutte contre les surchauffes estivales, réintégration de la biodiversité, gestion des eaux pluviales, bien-être des enfants et des usagers de la cour... la désimperméabilisation et la renaturation des cours d'écoles a tout bon !

En partenariat avec le CAUE du Tarn, le Pôle Territorial a lancé une opération d'accompagnement groupé des projets des collectivités. Des ateliers avec les différents acteurs de la cour de l'école (équipes éducatives, représentants des parents d'élèves, élus...) permettent de comprendre les usages de la cour et d'identifier les pistes d'amélioration pour une cour d'école plus végétale et plus fraîche.



■ ■ ■ LEADER donne de l'énergie aux projets !



LEADER est un programme européen qui vise à soutenir des projets innovants en milieu rural. Sur notre territoire, il est porté par le Pôle Territorial Albigeois Bastides.

Un exemple concret de « l'effet LEADER » : La coopérative d'énergie citoyenne **Coop de So** a été créée en 2018. Portée par des bénévoles depuis son origine, l'enjeu était de structurer le fonctionnement et de consolider les actions de la coopérative. En février 2024, la coopérative embauche sa première salariée **grâce à une aide LEADER de**

93 444 € portant sur les trois premières années du contrat. La coopérative peut ainsi développer son parc solaire, sensibiliser et accompagner au mieux les particuliers et collectivités. Pour découvrir leurs actions, c'est ici : <https://www.coopdeso.fr/>

■ ■ ■ Un « Coup de Pousse » pour 4 initiatives citoyennes !

Sous l'impulsion du réseau « **Bouge Ton Climat** », le Pôle Territorial a lancé en 2025 la 5ème édition du fonds de soutien « **Coup de Pousse** » qui permet d'accompagner des collectifs citoyens à l'émergence d'actions en faveur de la transition écologique. 4 projets ont été retenus et recevront une subvention allant de 700 € à 2 000 € :



- L'association **Endemic'Amis** à Terre-de-Bancalié, récompensée pour son projet pédagogique « **Outils nature : sur les traces de la faune sauvage !** » afin d'acquérir des supports pédagogiques, concrets, sensoriels et interactifs permettant de mieux comprendre la faune locale tout en facilitant la transmission de connaissances sur la présence animale dans la nature notamment auprès des jeunes (mallette d'empreintes de la faune sauvage, carnets de reconnaissance avec traces, oiseaux, indices de présence, etc.).
- L'association **L'été de Vaour** soutenue pour son projet de « **Douches solaires mobiles et mutualisables pour le festival et le territoire** ». Ce projet permettra de réduire les consommations en eau et en énergie grâce à une conception sobre et sera aisément déplaçable afin de bénéficier aux différents acteurs culturels et associatifs du territoire au profit de leurs bénévoles, salariés, artistes et prestataires.
- L'association **La Ronce Vivrière** à Penne, récompensée pour son projet « **Achat et installation d'équipements nécessaires au bon fonctionnement des jardins vivriers partagés** » qui permettra d'acquérir du matériel pour compléter les premiers équipements déjà en place sur les jardins vivriers et également répondre à l'arrivée des prochain.es participant.es.
- L'association **Miss Terre** à Sainte Croix, soutenue pour son projet « **Création d'un espace paysager propice à la biodiversité** » qui vise à installer autour des jardins partagés et à proximité du village, un espace où la nature et la biodiversité reprennent leurs droits. Les habitants du village pourront s'y promener, se rencontrer, faire de l'activité physique et se détendre.

Retrouvez une présentation détaillée des projets sur le site du Pôle Territorial : www.pays-albigeois-bastides.fr

■ ■ ■ Abonnez-vous à notre newsletter et restez informé des actualités de vos collectivités



Rendez-vous sur le site du Pôle Territorial : www.pays-albigeois-bastides.fr/newsletter



Retrouvez-nous aussi sur Facebook : [@Pole.Albigeois.Bastides](https://www.facebook.com/Pole.Albigeois.Bastides)



Et découvrez les vidéos de notre chaîne YouTube (Pôle Territorial Albigeois Bastides)



[Bouge ton Climat] - Episode #5 :
Les triperies tournent à plein régime...
60 vues • il y a 3 mois



[Replay] Conférence "Demain de
l'eau pour tous ?" par Emma Haziza
26 k vues • il y a 4 mois



[Bouge ton Climat] - Episode #4 :
Quand les poules jouent collectif !
85 vues • il y a 4 mois



[Bouge ton Climat] - Episode #3 : Ça
roule pour l'auto-réparation de vélo...
89 vues • il y a 7 mois

Ecole de Villeneuve-sur-Tarn

2024-2025 : UNE ANNÉE RICHE D'ENSEIGNEMENTS ET D'EXPERIENCES

Personne ne s'ennuie à l'école de Villeneuve et les projets menés touchent à toutes les disciplines.

En sciences, au centre de ressources scientifiques du Fraysse, nous avons abordé la cruciale question de l'eau domestique : captation, visite de l'usine de potabilisation de Saint Cirgue, distribution, maquette, traitement des eaux usées, visite de l'usine hydroélectrique d'Ambialet. Ce tour d'horizon a permis à chacun de bien comprendre pourquoi l'eau avait un prix et pourquoi l'eau potable était une denrée précieuse à économiser!

En histoire, ce sont les archives départementales qui nous ont apporté de précieux renseignements sur les écoles de notre commune et sur l'histoire du pont.

Sur le versant sportif, grâce au soutien financier du SRPI, tous les élèves, maternelle comprise, sont allés à la piscine, tous les matins, du 10 au 20 juin.



Tout au long de l'année, un délicieux travail autour des fruits et légumes, du bien manger et du consommer local a été mené avec la participation enthousiaste de notre maraîcher Aurélien Vanaert.

Les élèves sont allés dans les serres en novembre puis en juillet afin d'observer, sentir, toucher et récolter. De retour à l'école, ils ont lavé, trié, préparé et cuisiné un bon repas sous l'oeil bienveillant de Pascal Sudre de l'hostellerie des Lauriers.

Ce dernier nous a même fait le cadeau de revenir nous présenter la délicieuse et nationalement reconnue : Tarniflette! Quel régal!

Du 19 au 23 mai 2025, tous les élèves sont partis découvrir l'Auvergne. Au programme, Puy de la Vache et de Vichâtel, Maar de Servières, grimpe dans les arbres, expériences scientifiques pour comprendre le volcanisme, la photosynthèse, soirée contes auvergnats et visite guidée contée de la Bourboule.



Durant 5 jours et 4 nuits, du CP au CM2, nos petits curieux ont quitté leur famille et leurs habitudes pour tenter l'aventure du voyage scolaire. Tous en sont revenus grandis et fatigués avec, il faut bien l'avouer, l'envie ferme de renouveler l'expérience!



Ecole de Trébas

Une année au pays des petites bêtes

L'année 2024-2025 a été placée sous le signe des insectes et de la nature.

Nous l'avons entamée avec une visite à Micropolis, pour découvrir la vie des insectes et leur habitat. Nous avons côtoyé des fourmis, des phasmes, des araignées, des abeilles, des papillons et beaucoup de plantes exotiques. C'était très joli et intéressant. Une belle sortie faite grâce à l'Association des parents d'élèves.

Pour continuer ce travail, nous avons eu un élevage de chenilles en classe. Nous avons pu les observer de près, puis les cocons et la naissance des papillons. C'était magique !

En même temps, nous avons travaillé sur les saisons et leurs caractéristiques. Pour chacune, nous avons construit un bonhomme. On s'est régalé de découvrir ce qui représentait l'été, l'automne, l'hiver et le printemps.



En parallèle, il était important de travailler sur le respect de la nature et donc, sur le tri des déchets. Nous avons rencontré un artiste, Jahno, dont les œuvres sont faites d'objets récupérés. Nous avons, nous aussi, essayé de recycler beaucoup d'objets et de matières récoltées, en produisant des œuvres variées (maisons en carton, village, productions avec des jouets cassés, etc.). Nous avons aussi fabriqué du papier recyclé et fait des vitraux avec des matériaux réutilisés. Ça a été très instructif et riche de moments d'échanges.

Cette année a, bien sûr, été remplie de moments de convivialité et de partage avec nos séances à la médiathèque et un voyage lecture, avec les visites à la maison de retraite, avec les séances de cinéma et les divers spectacles vus et appréciés, et aussi avec les moments de jeux et de joie partagés avec les élèves des classes de Villeneuve, dont une première pour nous, les 9 séances de piscine pour toute la classe maternelle. Un grand moment de découverte et de plaisir.



En bref, encore une riche année qui vient de s'écouler !

Marché de Villeneuve

Cet été encore, vous avez été nombreuses et nombreux à venir passer un moment parmi nous. Après une chaude journée de randonnée, de baignade dans le Tarn, ou de farniente dans un hamac, le marché nocturne de Villeneuve était le lieu idéal pour finir en beauté.

Malgré quelques mercredis pluvieux, où nous vous avons accueillis sous l'école, cette saison a pour nous été une joie renouvelée de vous retrouver et de vous proposer des produits locaux et de qualité, de l'artisanat, des massages, des festivités musicales et notre légendaire bonne humeur. Une ambiance éclectique et joyeuse, à ne rater sous aucun prétexte !

Nous vous donnons rendez-vous en juillet 2026 pour la prochaine édition du marché nocturne de Villeneuve. C'est simple, c'est tous les mercredis de juillet et d'août, de 18h à 23h, à l'ancien camping, au bord du Tarn.



Comité des Fêtes du Truel

Chers festaires,

Toute l'équipe du comité des Fêtes du Truel est heureuse de vous souhaiter une belle et heureuse année 2026 ! Qu'elle vous apporte santé, bonheur et prospérité. Nous avons été ravis de vous retrouver aussi nombreux, pour la fête du Truel, les 23 et 24 août 2025 malgré l'absence de deux amis et bénévoles du comité.

Nous souhaitons rendre hommage à Christian Bénézeth et Fabrice Bonafé qui nous ont quittés au cours de l'année 2025. Ils ont été des membres très actifs de l'association depuis de nombreuses années. Leur présence et leur bonne humeur nous manqueront beaucoup.

Il est également important de remercier tous les bénévoles qui, chacun à leur façon, contribuent à la réussite de cette fête, malgré la distance qui parfois sépare leur résidence et le village du Truel. C'est grâce à toutes ces personnes que notre petit village déborde de vie tous les étés ! Nous avons aussi plaisir de constater que la nouvelle génération s'investit de plus en plus dans l'organisation de la fête, au grand bonheur de tous. UN GRAND MERCI A VOUS !!!



COMITÉ DES FÊTES VILLENEUVE SUR TARN

Le comité des fêtes vous souhaite une excellente année 2026!
Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et santé.
On vous remercie d'avoir participé à nos événements.
Nous comptons sur votre présence pour cette nouvelle année.
LE COMITÉ.



NOTRE AGENDA 2026 :

CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 17 & 31 Janvier

SAMEDI 14 & 28 Février

SAMEDI 14 & 28 Mars

FÊTE DU VILLAGE

Le 26 - 27 - 28 JUIN 2026

L'APÉRO-CONCERT &
VIDE GRENIER

LE 5 & 6 SEPTEMBRE 2026

Association des Parents d'Elèves



Une association fondée sur le bénévolat des parents d'élèves pour collecter des fonds et apporter un soutien financier aux projets pédagogiques des enseignants.



Bilan 2024-2025 : c'était riche !

Cette année encore, les nombreuses actions mises en place par l'APE ont permis aux enfants de nos deux écoles de profiter d'activités et sorties pédagogiques. L'école maternelle a pu bénéficier d'un éveil musical et d'une visite de Micropolis, la cité des insectes. L'ensemble des élèves de Villeneuve ont, quant à eux, pu vivre une grande expérience : 5 jours de voyage à la découverte de l'Auvergne, ses paysages, ses volcans, sa gastronomie, dépaysement garanti ! Ce sont 8260 € qui ont été versés par l'APE pour permettre à tous les enfants de participer à ce voyage.

En plus de la vente de biscuits Bijou et de chocolats Jeff de Bruges, nous avons organisé notre grand loto en mars, avec plus de 4000€ de lots.

Encore une fois, notre carnaval a eu un grand succès : malgré un défilé écourté par la pluie, nous nous sommes retrouvés à la maison de retraite pour un spectacle et un goûter partagés avec les résidents et danser autour de monsieur Carnaval le temps d'une éclaircie.

Nous remercions tous ceux qui participent de près ou de loin à notre collecte de fonds. Vous êtes précieux pour nos enfants ! 💕

Projets pour l'année 2025-2026

Les projets pédagogiques sont encore nombreux cette année avec des sorties et un voyage pour les plus grands, auxquels nous participerons bien évidemment.

Nous souhaitons continuer de susciter l'intérêt des familles, ainsi nous renouvelons nos principales actions (loto, ventes de biscuits et de chocolats).

Ne manquez pas :

Le loto, à Trébas le 15 février

Le carnaval le 14 mars

Le bureau se renouvelle !

Nous souhaitons la bienvenue à Elodie Blercy, Violaine Charbonneau et Thierry Marquès, qui intègrent le bureau afin de prendre progressivement la relève de Caroline Serralta, Stéphanie Bruneval et Stéphanie Mascaux.

Dans l'attente de vous trouver toujours plus nombreux à nos côtés, pour nos enfants, nous vous souhaitons une excellente année 2026! ★★

Le Bureau de l'APE

MJC Trébas-Curvalle



2025, encore une belle année, où nous n'avons pas chômé! Une centaine d'adhérents, des animations pour les enfants, des soirées jeux de société, des activités qui perdurent, de nouvelles qui s'installent avec un beau succès (yoga dynamique, tai chi et chorale depuis septembre). Avec le chant, nous sommes d'ailleurs heureux de travailler avec la maison de retraite pour des ateliers intergénérationnels.

Marché de Noël de Trébas : Repris fin 2024 en collaboration avec l'association Ojaf, de Curvalle, c'est un partenariat fructueux qui a permis d'accueillir une trentaine d'exposants, producteurs et artisans, et 250 visiteurs sur le week-end. Vin chaud, crêpes, tombola et bonne humeur, le tout couronné par la venue du Père Noël !

Un été très riche !

- ☀ La Bourse aux minéraux de Villeneuve, un beau week-end de rencontres et d'échanges.
- ☀ Une soirée théâtrale à Assac avec la compagnie Répliques Sismiques, « Elles et Ils, cœurs à saisir », une interprétation drôle et saisissante de Tchekov et Pinter.
- ☀ Un stage cirque pour enfants avec la compagnie Ivre d'Équilibre, au dojo de Trébas.
- ☀ Une fabuleuse soirée étoilée avec le planétarium de Montredon Labessonnié, à Curvalle.
- ☀ Le vide-greniers de Trébas, qui rassemble toujours plus de monde et a le mérite de mobiliser notre amitié avec le Trébas Football Club.



En octobre, nous avons organisé notre désormais traditionnelle **Fête de la Pomme** à Assac, en partenariat avec la mairie. Le vendredi, la soirée cinéma-débat a réuni 65 personnes pour une projection émouvante de « Femmes de la Terre », d'Edouard Bergeon. Le samedi, place à la fête avec un marché et des ateliers aquarelle et créations florales, un spectacle acrobatique, le tout mêlant couleurs et bonne humeur pour contrer une météo tristounette qui n'a pas réussi à éteindre notre entrain. Nous avons poursuivi le soir avec un bal trad'. Le dimanche, le fameux pressage de pommes, proposé par l'Orée du Bio, a vu passer 3,5 tonnes de pommes !



Pour **Halloween**, petits et grands, dans leurs plus terrifiants déguisements, ont sillonné Trébas à la recherche d'indices menant vers un trésor de bonbons, qui nous a été généreusement offert par l'épicerie du village.

Notre **Assemblée Générale**, en février, a vu se renouveler le CA et changer de président. Après presque 20 ans, Yves Le Poëc a laissé la place à Clémence Marietta. Le CA se réunit à minima une fois par trimestre pour travailler sur des projets collectifs, portés par une équipe bénévole, soucieuse d'apporter sa pierre à la vie de notre territoire.

L'équipe de la MJC, bénévoles et animateurs, vous souhaite une très belle année 2026 !

Le Bureau de la MJC

GETAM - Bourse aux minéraux

Le GETAM (Groupe d'Études Tarnais des Anciennes Mines) est une association loi 1901 basée à Curvalle, dont la mission consiste à explorer, étudier, documenter et protéger de la dégradation les anciennes mines et carrières du territoire, ainsi que les matériaux, artefacts et installations qui leur sont associés.

L'association œuvre également à sensibiliser et informer le public sur la valeur patrimoniale et archéologique de ce patrimoine minier parfois méconnu. Créée en 2022, l'association pilote un programme de recherches archéologiques intitulé « Mines et matériaux associés dans les Monts d'Alban et le Ségala valencinois », couvrant en grande partie les territoires des Communautés de communes des Monts d'Alban et du Villefrancois ainsi que celle de Val 81. Ces dernières années, d'importants vestiges miniers, principalement d'époque romaine et médiévale, ont ainsi été découverts sur les communes voisines de Trébas et du Fraysse. À Curvalle même, de petits chantiers miniers exploités pour l'alun aux XVIIIe et XIXe siècles sont en cours de documentation et feront l'objet d'un prochain article dans ce bulletin.

Un livret retraçant l'histoire minière des Monts d'Alban est actuellement en préparation et sa parution est prévue pour février 2026.

Par ailleurs, depuis quatre ans, l'association organise une bourse aux minéraux, fossiles et bijoux, qui se tient en plein air sur l'ancien camping de Villeneuve et qui connaît chaque été un succès grandissant. À cette occasion, les visiteurs peuvent acquérir des spécimens à tous les prix, à partir de 1 euro ! Cette année, la bourse se tiendra les 7 et 8 août, et l'entrée reste entièrement gratuite. Si vous souhaitez en savoir davantage sur nos activités, n'hésitez pas à nous rejoindre ou à venir nous rencontrer.



Maison de retraite Belcantou

L'année 2025 a été significative pour l'association de la maison de retraite de Trébas. Portée par l'énergie des membres bénévoles du Conseil d'administration, la mobilisation de son équipe salariée et l'enthousiasme des bénévoles actifs, l'association a maintenu ses manifestations phares : la vente des fleurs à l'occasion de la fête des mères, le loto de fin d'année et a aussi renoué avec des activités suspendues depuis de nombreuses années.

En effet, après plus de 8 ans de pause, un séjour a été proposé aux résident(e)s de la maison de retraite. 8 résident(e)s ont eu le plaisir de voir ou de revoir la mer et de visiter la Réserve Africaine de Sigean en septembre 2025. Ce séjour est l'aboutissement de tout un projet construit et coordonné par les animatrices, tout en impliquant les résident(e)s, dès le choix du lieu de séjour, jusqu'à la restitution des photos à ceux qui n'ont pas pu y participer. Une journée intergénérationnelle a également été proposée en juin 2025 au Fer à cheval (Paulinet) aux résidents et aux enfants du personnel.



En ce sens, l'unité « le Tournesol », accompagnée par les infirmier(e)s libéraux, ont proposé une vente de gâteaux à l'occasion du vide-greniers du dimanche 17 août 2025. Grâce aux bénéfices de cet événement et aux subventions et dons sollicités par un infirmier libéral, les résident(e)s de cette unité de vie prévoient le financement d'un séjour en 2026.

Fin novembre, nous avons eu la chance d'accueillir l'emblématique Chef cuisinier de notre territoire, Pascal Sudre qui, accompagné des cuisiniers de notre établissement, ont proposé un repas 100% local, préparé dans la joie et la bonne humeur.

De grandes tables s'étendaient afin de favoriser les liens entre résidents, professionnel(le)s et les autres convives. Ce repas chaleureux et gourmand a aussi été l'occasion de fêter les anniversaires du mois.



En 2025, la maison de retraite a également accueilli le salon de l'autonomie qui s'est déroulé dans la salle polyvalente de Trébas.

De nombreux moments de partages, des anecdotes et des souvenirs partagés. Les résident(e)s en ont conclu : à renouveler !

Ces manifestations ont été possibles grâce à un important travail collectif des salarié(e)s et des bénévoles. Cette année a également été marquée par une participation particulièrement forte des bénévoles. Nous souhaitons les remercier pour leur disponibilité, leur créativité et leur sens du collectif qui ont, sans aucun doute, permis à l'association de mener à bien de nombreux projets.

Ces nombreux événements organisés par l'association de la maison de retraite de Trébas ont permis de renforcer les liens avec les résident(e)s, leurs proches, les membres de l'association, les bénévoles, les habitants du territoire, les partenaires, etc., de renforcer la place de cette association au sein du territoire et de confirmer la pertinence des actions en faveur du lien social, de l'inclusion et de la participation citoyenne.

Malgré les contraintes budgétaires actuelles, l'Association de la Maison de retraite de Trébas aborde l'année 2026 avec enthousiasme pour faire perdurer et faire évoluer les différents projets. Les projets (en cours d'élaboration et à venir), qu'ils concernent l'architecture, les économies d'énergie, la vie sociale, l'animation, la qualité de vie au travail, etc., représentent un enjeu pour le bien-être des résident(e)s et celui des professionnel(le)s.

L'année 2025 aura permis à l'association de reprendre certaines activités, de se mobiliser et de créer et recréer du lien social dans l'intérêt des personnes que nous accompagnons.

Nous profitons de ces quelques lignes pour adresser nos remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette année une réussite collective.



ADMR Alban



*1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne*

Notre Association intervient sur les communes de : Alban, Le Fraysse, Miolles, Trébas, Fraissines, Cadix, St André, et Curvalle.

En 2024, 251 personnes ont été aidées, totalisant le nombre de 18 560 heures d'interventions, le besoin est réel.

En 2024 nous avons livré 9 400 repas à 59 bénéficiaires et avons parcouru 31.200 Kms.

La large plage de services proposés ne fait que renforcer la qualité de polyvalence des actions de l'ADMR.

Si vous avez besoin d'interventions à domicile ou d'avoir les repas livrés chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Si vous désirez venir travailler à l'ADMR ou si vous voulez devenir bénévole, venez nous rejoindre pour étoffer notre équipe et vivre une expérience humaine enrichissante, contactez-nous au 05 63 49 02 08 ou par mail alban@admrtarn.fr

Dominique Cerf et l'équipe des bénévoles

Rubrique de l'historien

Chronique du temps jadis (suite)

VIII – Léopold Bonnet (1816-1904)

Il est apparu nécessaire, avant que d'exposer le premier mandat de Léopold Bonnet (1848-1851), de rappeler à grands traits la situation politique instable au niveau national, en considération des incidences aux niveaux locaux – départements et communes -, et d'expliciter les occurrences qui ont permis l'établissement des Bonnet au Domaine de Lugan ; tel est l'objectif assigné aux aperçus subséquents.

Préambule

1. La situation politique instable (1848-1852)

Le Roi Louis Philippe I^{er} (la Monarchie de Juillet) connaît en 1847, à la suite d'une crise agricole, d'une crise du crédit, de la faillite de nombreuses sociétés et d'une forte croissance du chômage, une vague de protestations qui se manifeste par des rassemblements, illégaux car les réunions politiques sont frappées d'interdiction. Les républicains opposants contournent la loi en organisant une campagne de banquets au cours desquels le Gouvernement est attaqué. Un dernier banquet doit avoir lieu à Paris le 22 février 1848. Guizot, Président du Conseil des Ministres, l'interdit. Le peuple de Paris se soulève à l'appel des Libéraux et des Républicains et prend le contrôle de la Capitale. Le Roi Louis Philippe est contraint d'abdiquer le 24 février 1848. Le jour même, à 15 h, la II^{ème} République est proclamée par Alphonse de Lamartine qui refuse le drapeau rouge et fait adopter le drapeau tricolore : «Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme. C'est que le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple ». Vers 18 h, un Gouvernement Provisoire est constitué. Dans le même moment, se produit un vaste mouvement préfectoral dont découle un mouvement communal de grande ampleur, la nomination des maires des communes de moins de 3000 habitants procédant des Préfets. Le nouveau Préfet du Tarn, Jean Auguste Baudel, nomme le 25 mars 1848, Léopold Bonnet, Maire provisoire de Curvalle, en remplacement de Martial Amiel.

Les partis politiques peuvent être classés sous trois grandes appellations :

- La Gauche : les démocrates socialistes qui se réfèrent à 1793 et sont communément désignés « La Montagne » ou « Démoc-Socs » ;
- Le Centre Gauche : « Les Républicains modérés » ;
- La Droite : dite « Parti de l'Ordre », regroupement non structuré des Légitimistes, des Orléanistes, des Bonapartistes et des Conservateurs.

Aux élections constituentes d'avril 1848 la Gauche a la majorité (tous les députés , élus du Tarn appartiennent à « La Gauche ») ; aux élections législatives d'Octobre 1848 « Les Républicains modérés » sont majoritaires ; à l'élection présidentielle des 10 et 11 décembre 1848 (expérience unique jusqu'en 1965 de l'élection du Président de la République au suffrage universel), Louis Napoléon Bonaparte est élu ; le « Parti de l'Ordre » remporte les élections législatives de 1849. Le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte organise un coup d'Etat afin de garder le pouvoir (son mandat de quatre ans va prendre fin et il ne peut se représenter). Il dissout l'Assemblée Nationale. Le 21 décembre 1851, les électeurs lui donnent leur confiance à plus de 90 % des suffrages exprimés. Il annonce la rédaction d'une nouvelle Constitution promulguée le 14 janvier 1852, et le 2 décembre 1852 le Second Empire est établi.

2. L'établissement des Bonnet à Lugan

Le Domaine de Lugan existe à Curvalle, avec certitude, depuis la fin du XVI^{ème} siècle. Les registres paroissiaux attestent la présence d'un Canac Gabriel dès 1630, ce que confirme le rôle de la Capitation de 1695. Son domaine frappé de 5 livres d'imposition le situe dans le peloton de tête des laboureurs. Les laboureurs sont des agriculteurs qui, possédant une superficie importante de terres agricoles, disposent d'un train de labour, au rebours des houssoyeurs retournant de minuscules champs à la houe. Les houssoyeurs sont imposés, en moyenne, de une à deux livres, les laboureurs de quatre à six. Sur le rôle de la Capitation de la Communauté de Curvalle, les laboureurs sont le plus souvent désignés par le terme occitan « *païsant* ». L'état des sections établi en 1791 place le Domaine de Lugan au troisième rang des propriétés de Curvalle avec 780 livres de revenu (Matha, notaire à Miolles est au deuxième rang avec 1101 livres de revenu, et la veuve Lecoules de Seignouret au premier rang avec 1774 livres de revenu). Le domaine reste dans la même famille jusqu'en 1825. Le 21 janvier 1823 décède à Lugan, Gabriel Canac époux de Elisabeth Cros laissant pour unique héritière Marie Cécile Caroline Canac dite Césarine. Les Services de l'Enregistrement estiment les « fonds » à Curvalle à 40 000 francs et les « meubles » à 11 000 francs. A titre de comparaison, les successions s'élèvent, en moyenne, de 600 à 4000 francs pour les « fonds » et de 500 à 1000 francs pour les « meubles » en ce qui concerne la plupart des propriétaires. Pour les métayers et les journaliers leur hoirie est souvent qualifiée de « hardes » et toujours inférieure à 100 francs. Le 10 février 1824 décède Elisabeth Cros, veuve Canac, laissant pour unique héritière Marie Cécile Caroline Canac épouse Malaval (mariée à Curvalle le 7 août 1823) à qui elle transmet sa dot (8600 francs) et ses biens. En raison des créances existant sur les biens de Gabriel Canac, son père, supérieures à l'actif successoral, Césarine Canac répudie la succession de son père mais, après le décès de sa mère, exige l'attribution de sa dot. La succession répudiée est dite vacante et un curateur est chargé de sa liquidation : Jean Louis Bournhol, notaire, de la Salesse Basse (son père est adjoint au Maire de Curvalle, Jean Martial Bonnet La Viallette). Le curateur n'entendant pas lui faire droit, Césarine Canac requiert le Tribunal Civil d'Albi qui lui reconnaît le droit d'insistance ; le curateur fait appel de la décision.

" Dot - Droit d'Insistance

D'après l'ancienne jurisprudence, notamment celle du Parlement de Toulouse, les enfans (sic), au décès de leur mère, succédaient au droit d'insistance qu'elle avait sur la succession de son mari, jusqu'à entier remboursement des créances dotales. Ce droit peut-être remplacé, sous le Code Civil, par celui d'une provision alimentaire accordée aux enfans (sic).

Maraval – C. Bournhol

Césarine Canac, femme Maraval, répudia la succession de son père, Gabriel Canac. Mais ayant à répéter sur cette succession (tombée en vacance) une somme de 8600 francs, montant des reprises dotales de sa mère, elle forma contre le Curateur une demande en provision alimentaire, en attendant la liquidation de la succession .

Le 16 septembre 1824, le Tribunal Civil d'Alby , considérant que la Dame Maraval avait, du chef de sa mère, droit d'insistance sur les biens délaissés par Gabriel Canac, son père, lui accorda une provision alimentaire de 430 francs. Appel de ce jugement par le Sieur Bournhol, Curateur.

Arrêt

LA COUR ; - Considérant que, suivant les principes de l'ancienne jurisprudence, la Dame Veuve Canac pouvait exercer le droit d'insistance sur les biens de son mari, jusqu'à l'entier remboursement de sa dot ; que la Dame Maraval sa fille est son héritière, pouvait aussi exercer ce droit : qu'il était reconnu dans l'ancienne jurisprudence, et surtout dans le ressort du Parlement de Toulouse, que le droit d'insistance passait de la mère aux enfans ; que la doctrine de tous les auteurs, et notamment celle de Serres, dans ses Institutions du Droit français qui rapporte un arrêt conforme, et celle de Vedel, dans ses Annotations sur les arrêts de Catelan, ne laissent aucun doute sur ce point ; que la répudiation de la succession paternelle, faite par la Dame Maraval ne s'opposait point à l'exercice du droit d'insistance, puisque ce n'était pas de son chef personnel qu'elle aurait pu le réclamer, mais bien du chef de sa mère qu'elle représentait ; que, dès lors, le Tribunal qui pouvait l'envoyer en jouissance des entiers biens de la succession Canac pouvait, à plus forte raison, lui accorder une provision payable sur ces mêmes biens ;

- Considérant, d'ailleurs, que la provision a été accordée à la Dame Maraval, sur le fondement d'une créance éminemment privilégiée, et dont la légitimité n'a jamais été contestée ; que le paiement de cette provision, imputable aux formes de droit, et représentative des intérêts de reprise de la Dame Maraval, ne porte aucun préjudice aux créanciers de la succession du Sieur Gabriel Canac ;

- par ces motifs, a démis et démet de l'appel."

Du 28 février 1825 – Cour Royale de Toulouse – Président, M. de Faydel – conclusion de l'Avocat Général, M. de Bastoulh – MM. Burgalat et Feral, conseillers. (Recueil général des lois et arrêtés en matière civile et criminelle, Volume 8, Jean Baptiste Sirey, 1827).

Le Domaine de Lugan est acheté le 5 mars 1829 par Jean Joseph Marie Bonnet, médecin, résidant à La Caze, Commune de Balaguier-sur-Rance. Il est père, entre autres enfants, de Léopold, appelé à devenir le premier magistrat de la Commune de Curvalle. Le Domaine reste propriété de la même famille jusqu'en 1972.

Le tableau généalogique simplifié mis en annexe (seule est prise en compte la descendance concernant strictement les familles Bonnet-Canac-Malaval ; les autres composantes de la fratrie ne sont pas présentées) met en évidence les liens de parenté existant entre Marie Cécile Caroline Canac dite Césarine, seule héritière de Gabriel Canac, propriétaire de Lugan et son époux Gabriel Robert Pierre Malaval et Jean Joseph Marie Bonnet, médecin, nouveau propriétaire du Domaine de Lugan, père de Léopold Bonnet, Maire de Curvalle (Premier mandat : 1848-1851 ; Second mandat : 1865-1887) et grand-père de Léopold Bonnet fils, Maire de Curvalle de 1892 à 1906.

A . L'Homme

Jean Jacques Marie Léopold Bonnet naît le 17 octobre 1816 à La Case (La Caze), commune de Balaguier-sur-Rance, fils du Sieur Jean Marie Joseph Bonnet, médecin, et de Dame Marie Zoé Eugénie Cochy de Moncan, son épouse. Son grand-père, Pierre François Bonnet (décédé à Plaisance le 17-11-1808), notaire, procureur du Roi, a épousé Marie Thérèse Tier (décédée à Plaisance le 17 -06-1796), fille de Jean Jacques Tier, avocat au Parlement, propriétaire du Domaine de La Case à Balaguier et de deux métairies à Curvalle (La Lombarderie et Campredon : le revenu de ces métairies , en 1791, est évalué à 330 livres).

La fratrie comprend huit enfants :

- Marie Elisabeth Anastasie Bonnet dite Elisa, née le 07-11-1814 à La Case ; célibataire, rentière, décédée à Lédas (Valence d'Albigeois) le 09-01-1888
- Jean Jacques Joseph Léopold Bonnet, né le 17-10-1816 à La Case ; propriétaire ; marié à Albi le 27-12-1853 avec Philippine Adélaïde Angélique Foulcher-Delbosc ; décédé à Lugan le 04-09-1904, maire de Curvalle de 1848 à 1851 et de 1865 à 1887
- Ursule Zoé Caroline Bonnet, née le 28-01-1820 à La Case ; mariée à Curvalle le 22-04-1840 avec Guillaume François Joseph Frédéric Revellat ; décédée à Lédas et Penthies (Valence d'Albigeois) le 28-04-1905
- Louis Eugène Marcelin Bonnet, né le 01-07-1824 à La Case ; décédé à La Case (Balaguier) le 18-08-1825
- Marc Aurèle Marcel Bonnet, né le 22-01-1828 à La Case, décédé à La Case (Balaguier) le 25-02-1829
- César Emile Philippe Baltazar Bonnet, né le 30-03-1830 à Lugan ; médecin ; marié à Montredon-Labessonié le 10-08-1858 avec Marie Julie Victoire Espinasse ; décédé à Lafenasse (Tarn) le 17-04-1876
- Sylvie Caroline Bonnet, née le 03-06-1834 à Lugan (vraisemblablement décédée en bas âge avec omission d'enregistrement car elle ne figure pas sur les Tables décennales de l'Etat Civil, ni sur les Tables de Succession et Absences, ni sur les recensements de la population)
- Marie Thérèse Joséphine Bonnet, née le 05-02-1841 à Lugan, décédée à Lugan le 24-10-1852

Par sa famille, il est introduit dans les cercles politiques. Son père a été candidat, sans succès aux élections législatives dans le Tarn, en 1848, sous l'étiquette « Républicain Modéré ». Son oncle, Jacques Pierre François Bonnet (né le 30-03-1779), notaire à Plaisance, est Maire de Coupiac de 1809 à 1815. Son oncle, Philippe Martin Bonnet (né le 25-02-1786), demeurant à Plaisance, sans profession, propriétaire (notamment du Moulin de La Fabrègue, Commune de Curvalle) est Maire de Plaisance de 1830 à 1846. Sa sœur, Ursule Zoé Caroline Bonnet, née le 28-01-1820, épouse le 22-04-1840 Guillaume François Joseph Frédéric Révellat, Maire de Lédas et Penthies (canton de Valence d'Albigeois) ; Henri Marie Guillaume Révellat, son fils, lui succède. Léopold Bonnet, lui-même, Maire de Curvalle en 1848, propose, pour présider la commission électorale, le cousin germain de son père, Jacques Mathieu Mathieu (nom de famille) du Salvatge, Commune de Curvalle. Le fils de ce dernier, Mathieu Joseph Alithe Mathieu, né au Salvatgé, docteur en médecine, établi à Saint Sernin par son mariage, en 1854, avec Nathalie Félicité Rogé, est Maire de Saint-Sernin-sur-Rance de 1871 à 1892 et, sous l'étiquette « Républicain Modéré », Conseiller d'Arrondissement ; il succède à son oncle, Hippolyte Antoine Auguste Augé, Maire de Saint-Sernin-sur-Ranc de 1848 à 1870 et beau-frère de Jacques Mathieu Mathieu, époux de Marie Anne Joséphine Augé (cf en annexe, la généalogie simplifiée, Branche Tier).

Par son mariage en 1853, à Albi, avec Philippine Adélaïde Angélique Foulcher-Delbosc, il renforce ces liens avec les « Républicains Modérés ». Son épouse est née le 09-11-1831 à Bézacoul (La Bruyère-Bézacoul est commune jusqu'en 1833, puis rattachée, partie à Massals, partie à Teillet). Elle est la fille de Jean Marc Joseph Delbosc, docteur en médecine, Administrateur élu du département du Tarn, du 09-1791 au 11-1792, favorable à la République, Maire de la commune de La Bruyère-Bézacoul jusqu'en 1833 (né le 19-02-1757 et décédé le 20-04-1850).

Candidat malheureux au siège de Conseiller Général du canton d'Alban, en 1833 et 1834, face au Monarchiste Brandouin du Puget. Léopold Bonnet, lui-même, est Conseiller Général du Tarn, canton d'Alban :

- Elu le 12-06-1870 : Léopold Bonnet, Maire de Curvalle, 1114 voix
Bernadou, notaire à Teillet, 815 voix
- Réélu le 08-10-1871 : Léopold Bonnet, Maire de Curvalle, 1287 voix,
sans concurrent ; 2438 inscrits ; 1346 votants
- Réélu le 04-10-1874 : Léopold Bonnet, Maire de Curvalle, 1158 voix
sans concurrent ; 2386 inscrits ; 1227 votants

Les Services de la Préfecture le classent parmi les « Républicains Modérés ». Il ne se représente pas aux élections du 01-08-1880. Son beau-frère (le frère de sa femme) Hippolyte Delbosc, médecin, « Républicain Modéré », est candidat :

- Election du 01-08-1880 : Hippolyte Delbosc, élu, 970 voix
Henri Gorsse, 706 voix
- Election du 01-08-1886 : Hippolyte Delbosc, élu, 1497 voix
sans concurrent ; 2576 inscrits ; 1681 votants.

Hippolyte Delbosc décède, en cours de mandat, le 05-05-1889. Sa sœur, Philippine, épouse de Léopold Bonnet, décède le 15-06-1889. A l'élection cantonale du 28-07-1889, il n'y a pas de candidature Léopold Bonnet. C'est le Maire d'Alban, Louis Boularan, médecin, « Républicain Modéré » qui est candidat, sans concurrent, élu par 1364 voix sur 1801 votants (de 1900 à 1909, il est Sénateur du Département du Tarn).

Election du 31-07-1898 : Louis Boularan, »Républicain Modéré », Maire d'Alban, élu par 972 voix. Léopold Bonnet « Républicain Modéré », Maire de Curvalle, n'obtient que 804 voix.

Il s'agit de Léopold Bonnet, né le 06-03-1858, fils de Léopold Bonnet et de Philippine Foulcher-Delbosc, décédé à Lugan, le 19-07-1931. Sa tentative pour retrouver le siège de son oncle, Hippolyte Delbosc, échoue.

Il est curieux de relever que Jean Marc Joseph Foulcher-Delbosc, Administrateur élu du Tarn (1791-1792) siège au Conseil Département du Tarn en même temps que Jean Baptiste Joseph Descolis (juin 1790-novembre 1792) dont la sœur, Marie Anne Descolis a épousé Jean Marc Foulcher-Delbosc. Oncle et neveu siègent donc ensemble. Curieux, aussi, de relever, d'une part, que Jean Baptiste Joseph Descolis, né à Paulinet le 23-02-1753 et y décédé le 06-04-1822, avocat au Parlement, a épousé le 26-11-1784, à Saint-Pierre-d'Illiergues, Françoise Louise Delhom de Mezerac, belle-sœur du Sieur Lecoules, de Seignouret, et d'autre part, que le même Descolis a été élu député de Paulin pour l'Assemblée des Etats Généraux, à Castres en 1789, où il côtoie Jean Jacques Bermond la Saudarède, son homologue, député de la Communauté de Curvalle à ces mêmes Etats Généraux .

Léopold Bonnet père, après son échec à la Mairie de Curvalle, en 1887, face à Esprit Louis Constans, ne sollicite plus de mandat électif. Il décède à Lugan le 04-09-1904, à l'âge de 87 ans. Cependant, son fils, Léopold Louis Marie (né le 06-03-1858 et décédé le 19-07-1931) prend le relais : il est Maire de Curvalle de 1892 à 1906.

B. L'Action

Les Comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal commencent par la formule :

République Française
Au nom du peuple Français
Liberté Egalité Fraternité

1. La vie politique

a - Conseil Municipal du 23 juillet 1848

« Le citoyen président a ouvert la séance et a dit : j'ai fait connaître de vive voix au citoyen Préfet du département du Tarn le 15 du courant, les raisons qui nous ont empêchés de tenir la session ordinaire du mois de mai en son temps. Ces raisons je vous en rends compte à vous aussi, citoyens conseillers. Elles sont basées sur le manque de pièces qui n'auraient jamais dû sortir des archives de la mairie. Ces pièces sont le compte administratif présenté par la maire et les états de situation financières par le percepteur. Ces pièces, au reste, manquent pour les exercices qui ont précédé. J'ai été autorisé à prendre communication de ces pièces à la Préfecture où elles sont déposées en double et aujourd'hui je vous avais réunis pour satisfaire aux devoirs qui me sont imposés par ma fonction, mais vu la circulaire du citoyen Préfet en date du 15 juillet qui nous annonce un décret de l'Assemblée Nationale du 3 du présent mois, décret qui prescrit le renouvellement général de tous les conseils municipaux avant le 1^{er} août prochain ; vu l'arrêté du citoyen Préfet qui fixe au dimanche 30 juillet les élections qui doivent nous donner une municipalité épurée par le vote universel, je vous propose de délibérer que, puisque la session de mai a été retardée jusqu'à ce jour par des circonstances indépendantes de notre volonté, vous êtes à laisser aux élus du peuple les intérêts de la commune. Les raisons, au reste, qui militent en faveur de cette décision ne manquent pas et les plus fortes sont prises dans notre délicatesse et nos sentiments républicains. Ne verrait-on pas, en effet, dans notre empressement à disputer des deniers de la commune quelque chose de bas, le jour où notre pouvoir va être résigné entre les mains du peuple et ne serait-ce pas une sorte de mépris du principe républicain le plus hautement reconnu : le vote universel. Au reste, si le citoyen Préfet jugeait que nous devons passer outre, nous procéderions incessamment. Cette opération est impossible aujourd'hui vu l'urgence de réviser nos listes électorales et de juger les réclamations qui pourraient être faites. Le conseil municipal, en tous points, approuve les raisons et les propositions du citoyen Président.

signé Léopold Bonnet maire provisoire »

Par-delà la critique acerbe adressée à la municipalité précédente, s'affichent les sentiments républicains du nouveau Maire provisoire : les décisions qu'il prend, et que le Conseil Municipal approuve, sont scrupuleusement justifiées par référence aux idéaux de la II^e République.

b - 23 juillet 1848 : révision des listes électorales

« Le conseil municipal de la commune de Curvalle ... après

avoir pris connaissance des dites listes, les ayant trouvées exactes, a nommé à l'unanimité une commission de quatre membres, qui sous la présidence du citoyen maire, est chargée de juger les réclamations qui pourraient être faites sur la formation des dites liste. Cette commission se compose des membres dont les noms suivent : Mathieu Jacques Mathieu, Rabaud Jean Pierre, Jalby Jean, Chiffre Antoine »

Mathieu Jacques Mathieu réside au Salvage ; Rabaud Jean Pierre à Carmenel ; Jalby Jean à Espinassolles ; Chiffre Antoine à Sarremejanes.

c - 23 juillet 1848 : convocation des électeurs

« nous maire provisoire de la commune de Curvalle avons arrêté et arrêtons : tous les citoyens âgés de 21 ans résidant depuis un an dans la commune se réuniront au chef-lieu de leur section respective le dimanche 30 juillet aux heures et aux lieux ci-après indiqués pour concourir par leur vote à l'élection des conseils municipaux. La section de Villeneuve se réunira dans la salle de maison d'école où la séance sera ouverte à 7 heures du matin.

La section du Truel se réunira dans une salle de la maison presbytérale où la séance sera ouverte à 6 heures du matin.

La section de Montredon se réunira dans une salle de la maison presbytérale où la séance sera ouverte à 6 heures du matin.

Attendu que les opérations électorales ne se termineront probablement pas au premier tour de scrutin avons arrêté et arrêtons :

Les électeurs de la commune de Curvalle se réuniront le dimanche 6 août dans leurs sections respectives aux mêmes lieux et à la même heure afin de procéder à un second de scrutin si le premier tour ne produit l'élection de 21 conseillers.

signé Léopold Bonnet Maire provisoire »

Au mitan du XIXe siècle, la Commune de Curvalle a 2402 habitants : cette population permet l'élection de 21 conseillers. Pour les opérations électorales, la Commune est divisée en trois sections :

- Villeneuve , à qui est agrégé Nègremont ;
- Le Truel qui englobe le Bourg de Curvalle et aussi les lieux dits relevant de la paroisse de Plaisance;
- Montredon , à qui est adjointe la paroisse de Saint Pierre d'Illiergues.

La majorité restant fixée à 25 ans, la grande nouveauté est l'application du suffrage universel masculin.

d - Conseil Municipal du 3 septembre 1848 : installation des conseillers élus

« Le Président de l'Assemblée , le citoyen Jalby Jean Pierre, premier Inscrit, est monté au fauteuil et a déclaré installés comme membres du Conseil Municipal de la Commune de Curvalle les citoyens ci-dessous dénommés :

Jalby Jean Pierre	Chiffre Antoine
Bonnet Léopold	Valat Antoine
Mathieu Jacques Mathieu	Bages Joseph
Alibert François	Roques Jean Pierre
Calmels Jean Pierre	Serres Mathieu
Tournier Jean	Viguiier Urbain
Rabaud Pierre fils	Assié Jean Suc
Jalby Jacques	Jean Antoine
Dumas Pierre fils	Suc Jean Pierre fils
Bonnet Jean	Pasturel Louis
Galtier François »	

e -Election du Maire et des Adjoint

« Il a été immédiatement procédé à l'élection du Maire par scrutin secret et individuel. Le citoyen Léopold Bonnet ayant réuni l'unanimité des suffrages a été proclamé Maire par le Président de l'Assemblée.

Après l'élection du Maire, il a été immédiatement procédé à l'élection du premier Adjoint. Le citoyen Roques Jean Pierre, Capitaine en retraite, Chevalier de la Légion d'Honneur, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été proclamé premier Adjoint.

Après l'élection du premier Adjoint, l'Assemblée, toujours dans la même forme, a procédé à l'élection du deuxième Adjoint ; Le citoyen Viguiier Urbain, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été proclamé deuxième Adjoint. »

Le décès du Capitaine Roques oblige le Conseil, le 12 août 1849, à procéder à nouveau à l'élection des adjoints.

« Le citoyen Viguiet Urbain ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été aussitôt proclamé aux fonctions de premier Adjoint par le Président de l'Assemblée.

Cette élection laissant inoccupé le poste de deuxième adjoint, l'Assemblée a cru pouvoir en vertu de l'arrêté du citoyen Préfet procéder à l'élection du deuxième adjoint. Du dépouillement des votes, il en résulte que 12 suffrages ont été accordés au citoyen Jalby Jean Pierre. Le citoyen Jalby Jean Pierre a été aussitôt deuxième Adjoint. »

Il n'échappe à personne que le Maire Léopold Bonnet réside à Lugan. Le Capitaine Roques habite à Villeneuve ; Viguiet Urbain à la Durantié ; Jalby Jean Pierre à Espinassolles.

f - Acceptation du drapeau tricolore : 21 janvier 1849

« Le Conseil Municipal de la Commune de Curvalle délibère sur la proposition du citoyen Maire qu'il convient à la Commune d'accepter le drapeau qui lui est offert par l'Assemblée Nationale ; que malgré la pénurie financière elle acquittera les frais d'emballage et transport, au cas où l'allocation promise par le citoyen Préfet, serait nulle ou insuffisante ; il supplie pourtant le citoyen Préfet de voir combien peu aisée est la Commune et espère avoir une large part dans l'allocation promise. »

2. Les écoles publiques

a - Conseil Municipal du 26 septembre 1848

« Le citoyen Président a ouvert la séance et a exposé à l'Assemblée qu'un grand nombre de pères de famille se plaignent que leurs enfants étant à une trop grande distance du lieu de l'école ne peuvent profiter de l'instruction primaire ; et que, outre la distance, ils sont souvent retenus par la rigueur de l'hiver. Pour obvier à cet inconvénient et satisfaire au besoin de l'instruction qui se fait tous les jours sentir de plus en plus chez nos populations montagnardes, le citoyen Président propose au Conseil d'ériger encore deux écoles dans la Commune. Le Conseil déclare être entièrement de l'avis du citoyen Président et reconnaît que trois instituteurs pour une commune qui a une population et une superficie telle que la Commune de Curvalle n'est pas un nombre suffisant et pense que, la Commune étant divisée en cinq paroisses, il serait convenant que chaque paroisse eût son instituteur ; que ce mode serait surtout favorable à l'instruction religieuse des enfants et beaucoup plus conforme aux règles de l'équité, que par ce moyen le Conseil éviterait les sollicitations dont, tous les ans, il est l'objet de la part des paroisses qui n'ont point d'instituteur et qui sont en quelque sorte déshéritées. »

Le souci de l'instruction primaire est très nettement exprimé, de même que l'égalité d'accès à l'instruction. Il est de relever que les « Républicains modérés » à Curvalle, en 1848, sont loin de manifester une quelconque hostilité à l'Eglise.

b - Conseil Municipal du 26 septembre 1848

« Le citoyen Président a ouvert la séance et a exposé au Conseil que le mobilier des écoles de la Commune est dans un état de dénuement et de misère vraiment pitoyable, qu'il manque des bancs, des tables, des tableaux pour l'arithmétique, la lecture et l'écriture, que les ressources de la Commune provenant des centimes additionnels destinés à subvenir aux frais de l'instruction primaire étant épuisées, il engage le Conseil à faire la demande d'un secours de 150 francs pris sur les fonds départementaux, lesquels fonds, d'après la loi, doivent parfaire et compléter les dépenses nécessaires pour l'instruction primaire lorsque les fonds des communes provenant des centimes additionnels ne sont pas suffisants. Le Conseil déclare appuyer la proposition et la demande du citoyen Maire et l'invite à faire les démarches nécessaires pour arriver à cette fin. »

c - Conseil Municipal du 6 novembre 1848

« Le citoyen Président a ouvert la séance et a communiqué au Conseil une lettre du citoyen Préfet du 27 octobre dernier par laquelle le citoyen Préfet informe le Conseil qu'il ne doit pas compter sur une plus forte allocation pour l'entretien des écoles communales, mais qu'il s'empressera d'approuver tous les sacrifices que la Commune voudra s'imposer en faveur de l'instruction primaire.

Le Conseil reconnaît à l'unanimité que, pour le moment, il est impossible que la Commune s'impose extraordinairement.

Considérant que sous le régime de l'égalité, les avantages doivent être égaux comme les charges sont égales et qu'il serait absurde de maintenir un privilège en faveur d'une localité au préjudice d'une autre ;

Considérant que la paroisse de Villeneuve a toujours eu dans son sein l'instituteur qui est destiné à cette section, et que la paroisse de Négremont, qui fait partie de la même section n'a jamais eu le même avantage ;

Considérant que, puisqu'il est impossible de faire profiter en même temps toutes les localités de la Commune du bénéfice de l'instruction primaire, l'équité et l'égalité exigent qu'elles en profitent successivement ; le Conseil est d'avis que la résidence de Villeneuve soit supprimée temporairement et qu'elle soit portée dans la paroisse de Négremont, au lieu de La Barrazié.

Le Conseil assigne donc cette nouvelle résidence au citoyen instituteur actuellement fixée à Villeneuve. »

La Commune n'ayant pas les moyens d'établir une école dans la paroisse de Négremont et ne voulant pas, au nom de l'égalité, imposer toujours aux enfants de la paroisse de Négremont de longues distances pour se rendre à l'école à Villeneuve, met en œuvre le principe de l'alternance : la salle de classe sera successivement à Villeneuve et à Négremont. C'est ainsi que la première alternance s'est faite à la Barrazié.

d - Conseil Municipal du 18 mai 1849

« Le Conseil s'est ensuite occupé de l'instruction primaire ; il a décidé que la rétribution mensuelle serait fixée pour 1850 à 1 franc pour les enfants apprenant seulement à lire, et à 1 franc et 25 centimes pour les enfants apprenant à lire, écrire et calculer ; que le nombre d'élèves indigents à admettre gratuitement à l'école demeure fixé pour chaque instituteur à dix élèves gratuits, en tout, pour trois instituteurs trente élèves gratuits, nombre égal à celui porté sur la liste nominative.

Le Conseil reconnaît qu'il a été fait en janvier 1848 une réparation au mobilier de l'école de la section de Villeneuve ; que cette réparation consistant en la confection de quatre tables et neuf bancs, le tout neuf et évalué à la somme de 47 francs qui n'ont point encore été payés, que cette évaluation n'est point exagérée et que la somme est réellement due . En conséquence, le Conseil a porté au budget de 1850 une somme de 47 francs pour désintéresser l'ouvrier qui a exécuté ce travail. »

Les listes nominatives, normalement annexées à la délibération, ont été égarées, comme elles le seront pour les délibérations ultérieures. On ne saura, non plus, quel artisan a réalisé tables et bancs.

e - Conseil Municipal du 12 août 1849

« La séance ouverte, le Maire expose que la Commune n'a point d'institutrice communale, que ses instituteurs sont même en nombre insuffisant pour que tous les enfants puissent profiter du bénéfice de l'instruction primaire. Il propose donc au Conseil de faire quelques sacrifices dans l'intérêt de l'enseignement et de présenter au Comité Supérieur Mademoiselle Sabatier Cécile Marie pour exercer les fonctions d'institutrice communale.

Le Conseil, en même temps qu'il reconnaît l'utilité de la proposition du citoyen Maire, regrette que les ressources de la Commune ne lui permettent point de faire de suite toutes les dépenses qui seraient nécessaires pour donner à l'instruction primaire l'extension désirable ; néanmoins, et en attendant qu'il puisse faire mieux, il s'engage à fournir, pour une institutrice communale qui soit autorisée à recevoir dans son école les garçons en bas âge, un local suffisant pour le logement de l'institutrice et la salle d'école disposée de manière à recevoir convenablement les deux sexes, ce local est situé à Villeneuve ; c'est là que le Conseil prétend fixer la résidence de l'institutrice.

Adopté à la majorité de neuf voix contre cinq. »

La création d'une école maternelle à Villeneuve ne fait pas l'unanimité, au contraire de toutes les autres délibérations. Noter également la présence de seulement quatorze conseillers sur vingt et un en exercice. L'arrêté du Gouvernement du 28 avril 1848 précise dans son article 1^{er} : les salles d'asile, improprement qualifiées d'établissements charitables par l'Ordonnance du 22 décembre 1837, sont des établissements d'instruction publique. Ces établissements porteront désormais le nom d'écoles maternelles.

Les textes officiels fixent l'âge réglementaire minimum à 2 ans, l'âge maximum variant entre 6 et 7 ans. Les écoles maternelles dessinent les prémices d'une préscolarisation à la française d'une préparation à l'école. Les Lois de Jules Ferry limitent l'âge maximum à 6 ans et nomment le 1^{er} cours de l'école primaire, Cours Préparatoire. La Municipalité de Curvalle est très novatrice en matière scolaire.

f - Conseil Municipal du 12 janvier 1851

« Le Conseil reconnaît d'une manière explicite l'impossibilité absolue où se trouvent les enfants dénommés sur la liste des indigents d'acquitter le montant de la rétribution scolaire mensuelle et proclame bien haut leur droit à l'admission gratuite aux écoles publiques. Cette liste lui semble même trop restreinte eu égard au nombre d'enfants indigents de la Commune. Il remarque que la gratuité n'est accordée qu'à un enfant de chaque famille alors que plusieurs seraient en âge de fréquenter l'école. Il ne peut croire que la Loi du 15 mars 1850, par son article 45, ait voulu faire un choix parmi les indigents, et pense, au contraire, que la dite Loi inspirée de la Constitution de la République Française, a voulu mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes, comme il est dit au préambule de l'immortelle Constitution. Il invite donc les Ministres des Cultes et Monsieur le Maire à faire la démarche convenable auprès des autorités compétentes pour que tous les enfants indigents et incapables d'acquitter la rétribution mensuelle, soient admis gratuitement sans exclusion. Plein de confiance en la bonne volonté de M.M les Ministres des Cultes et de M. le Maire, il approuve pleinement la liste des enfants indigents dressée par eux, laquelle liste contient 86 noms et demeure annexée à la présente délibération. »

Mesure de bon sens. Il faut cependant bien se rendre compte que la proposition fait passer la liste des indigents de 30 à 86 ; et que l'année suivante la proposition atteint le nombre de 12 . Le principe de la gratuité se met en marche, mais une question n'est pas abordée, la faisabilité : la commune n'a que trois instituteurs communaux !

3. La voirie

a - Conseil Municipal du 26 septembre 1848

« Le citoyen Président a exposé au Conseil qu'il existe un projet d'intérêt commun qui relie le Puy Saint Georges à Plaisance en passant sur le territoire de la Commune de Curvalle et remontant la rive gauche du Rance.

Le Conseil a d'abord manifesté son étonnement de ce que l'on cherche à relier Plaisance avec le Puy-Saint-Georges, pays avec lequel il n'existe de communication d'aucune nature. Sans doute le Conseil reconnaît que le chemin trouve sur son passage des localités qui ont souvent à communiquer avec la Commune de Curvalle mais seulement comme lieu de passage pour aller plus loin, et particulièrement au Languedoc en passant par Lacaune. A son avis, le chemin d'intérêt commun partant du Puy-Saint-Georges devrait tendre vers la route nationale 99 d'Alby à Milhau, et enfin la route du Languedoc à la limite du Département. A cette condition ce chemin paraîtrait au Conseil d'une utilité incontestable et universelle des populations, tandis que la direction vers Plaisance en suivant la rive gauche du Rance, est généralement réprouvée des propriétaires.

Le Conseil saisit cette occasion pour proposer à l'Administration un autre chemin d'intérêt commun d'Alban à Coupiac, chemin au reste bien autrement pressant, depuis longtemps souhaité des populations et pour lequel le concours du Département de l'Aveyron nous est assuré.

Les communes de Coupiac, Plaisance, Brasc, Montclar ont sollicité de l'Administration du Département du Tarn le chemin qui est projeté sur les bords du Rance ; il est évident que ces communes, hier comme aujourd'hui, n'avaient d'autre but que d'obtenir un chemin pour arriver à Alby. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour voir qu'un chemin partant de Curvalle et allant rejoindre la route d'Alby à Milhau vers le Bouyssou, arriverait bien plus directement au but que celui descendant la rive gauche du Rance jusqu'à son embouchure puis passant par Villeneuve pour remonter la côte de Massalgues et enfin arriver à Alban.

Le Conseil voit avec plaisir que l'Administration a déjà compris le véritable besoin du pays et qu'elle a fait faire quelques études pour le satisfaire. Le citoyen Agent Voyer de deuxième classe a dressé un plan représentant deux voies pour cette côte dite de Plaisance bien qu'elle soit dans la Commune de Curvalle :

- l'une de ces deux voies (la première) est représentée par une ligne rouge ponctuée dont le point de départ serait au Bouyssou ;
- l'autre (la seconde) par une ligne rouge pleine qui dériverait de Sarremejanes, formant à ce point un embranchement de la route de Trébas à Lacaune.

Le Conseil pense que la seconde voie serait de beaucoup la meilleure :

- parce qu'elle serait moins coûteuse ;
- parce qu'elle serait plus utile à la Commune de Curvalle et sans être incommode aux voyageurs de l'Aveyron.

Elle serait moins coûteuse, parce que dérivant de Sarremejanes, elle est presque faite depuis la route d'Alby à Milhau jusqu'à ce village ; qu'une fois arrivée à Sarremejanes et se dirigeant vers Plaisance, elle parcourt des terrains de peu de valeur qui seront gratuitement cédés par plusieurs propriétaires, qu'elle n'a point de ravin à franchir, qu'elle est peu exposée à être dégradée par les pluies d'orages et que par conséquent sa confection et son entretien seront peu coûteux. Tandis que la première voie, dérivant du Bouyssou, tombe tout d'un coup dans des pentes très escarpées et par conséquent souvent ravinées par les orages, qu'il y a plusieurs ravins à franchir et qu'enfin, bien qu'il semble que la route descende graduellement et sans lacet, il y a tant de ravins et de collines à franchir que les ondulations et le développement de la route lui donnent un parcours plus considérable, très coûteux non seulement par la longueur et la difficulté des rochers et des pentes, mais particulièrement par les embarras qui seront suscités par les propriétaires.

Elle serait plus utile à la Commune de Curvalle et aussi commode pour les voyageurs parce qu'elle serait plus centrale pour elle, que les villages qui se trouvent sur la hauteur en profiteraient, que le village du Truel, qui est le plus considérable de la Commune aurait peu de chose à faire pour atteindre cette voie vers Sarremejanes.

Le Conseil conclut donc à l'adoption de la seconde voie. »

L'Administration, après avoir recueilli l'avis des Communes concernées et examiné la contre-proposition de la Commune de Curvalle, élabore un projet.

b - Conseil Municipal du 18 mars 1851

« Le Conseil reconnaît qu'il est dû à M. Guy, propriétaire à Balaguier, une somme de 10 francs pour la fourniture de deux poutres qui ont été employées à la construction du pont de Verdun, sur le chemin vicinal n°3 de Villeneuve à Saint Sernin. »

c - Conseil Municipal du 3 août 1851

« Le Conseil Municipal ainsi constitué, le Président expose que M. le Préfet l'a chargé de soumettre au Conseil Municipal le plan d'un projet de chemin d'intérêt commun à classer entre Alban et Plaisance, plan déposé sur le bureau où chaque membre peut en prendre connaissance.

Le Président ajoute qu'il aurait bien désiré pouvoir, en même temps, mettre sous les yeux du Conseil un autre plan de la même ligne, dressé par l'Agent Voyer de deuxième classe, afin de pouvoir comparer les deux projets, mais que ce plan demandé par lui a été refusé, comme si l'Administration (sinon supérieure au moins subalterne) prétendait imposer à la Commune le chemin d'Alban à Plaisance tel qu'il est figuré au plan en ce moment, dressé par l'Agent Voyer de première classe le 20 décembre 1850, et que ce refus est d'autant plus regrettable que le plan dressé par l'Agent Voyer de deuxième classe lui semble d'une exécution infiniment plus prompte et plus économique et partant plus approprié aux circonstances. En effet, d'après cette étude, le chemin de Plaisance suivrait le tracé du chemin existant et praticable jusqu'à Malemort, ce qui est une grande économie de temps et d'argent ; de Malemort à Cazals le Haut le chemin trouve sur son parcours des terrains gratuitement concédés, d'un travail facile, sans rochers ni ravins, ce qui est encore une grande économie ; à quoi on peut ajouter que le chemin deviendrait infiniment utile en trois ou quatre années par l'ouverture d'un tracé depuis Malemort jusqu'à Cazals et au point de jonction d'un ancien chemin très praticable nouvellement redressé et réparé, et, qu'assurément, c'est bien là, tout ce que peut souhaiter la contrée montagneuse des communes environnantes. Sans doute dit le Président, au point de vue de la perfection de l'art, ce projet n'égale pas celui donné par l'Agent Voyer de première classe, puisque sa pente a un centimètre de plus par mètre. Mais, chaque membre du Conseil peut répondre que les habitants de nos montagnes n'en sont pas encore arrivés à discuter et apprécier la valeur d'un chemin à un centimètre plus ou moins de pente. Et si nos faibles ressources, si la disposition des lieux ne permettent point d'atteindre la perfection dans la construction de nos chemins, le pays doit-il en être privé ? Car le chemin projeté et aujourd'hui soumis au Conseil peut être regardé comme inexécutable, dans l'état actuel des choses ; il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour cela. La route de grande communication n°6 prend la plupart de nos ressources ; les besoins se montrent de tous côtés ; le pont de Curvalle à Plaisance réclame une réparation urgente et considérable ; la nécessité d'un petit pont sur le ruisseau de Malagousse, au village de Villeneuve, est trop sentie des populations pour être niée du Conseil. Après la satisfaction de ces besoins, que resterait-il pour le chemin d'intérêt communal ? Bien peu de chose, si tant est qu'il reste quelque chose. Cependant, celui-ci absorberait des ressources énormes, soit pour la construction si difficile, soit pour l'acquisition des terrains qui seront disputés pied à pied, sur un sol morcelé, par les petits propriétaires du Bousquet, d'Espalières, de La Martinié, de Saint-Pierre et de Cestayrols.

Le Conseil après avoir entendu cette exposition à laquelle il donne son assentiment plein et entier et avoir mûrement examiné la question qui lui est soumise, la résume de cette manière : il reconnaît et proclame hautement, comme il l'a déjà fait dans sa délibération du 26 septembre 1848, l'importance de la ligne projetée au point de vue des intérêts généraux du pays, mais il proteste de toute sa force contre toute mesure qui tendrait à mettre à la charge de la Commune, au préjudice de mille besoins locaux, l'exécution du chemin tel qu'il est projeté et présenté aujourd'hui.

Ce projet lui semble d'une exécution si difficile, si longue, si coûteuse qu'il ne saurait y engager pour un temps indéfini les ressources de la Commune, laquelle n'y a d'ailleurs personnellement qu'un faible intérêt. Le Conseil n'ignore pas que ce chemin est depuis longtemps réclamé par les populations limitrophes de l'Aveyron qui ont adressé à l'Administration du Département du Tarn des pétitions avec offre de concours. Le Conseil Municipal de la Commune de Curvalle refuse donc à l'unanimité son approbation au projet de chemin d'intérêt communal tel qu'il est tracé au plan et dressé par l'Agent Voyer de première classe. »

La Municipalité Bonnet souhaitait une grande voie centrale, irriguant tout le tissu économique de la Commune, plutôt que des voies périphériques, facilitant surtout le passage pour les habitants des communes limitrophes se rendant à Albi ou dans le Languedoc. L'Administration ne fait ni droit à sa requête, ni ne tient compte de son opposition formelle au projet qu'elle lui soumet, malgré l'argumentation serrée que la Municipalité objecte. Effectivement, la desserte vers Albi, depuis l'Aveyron se fait d'abord par le Bouyssou (D. 127), ensuite par la rive gauche du Rance et du Tarn (D.77 et D.73). De ce fait les parties centrales de la Commune de Curvalle ne sont pas desservies. Situation fâcheuse, à laquelle la Commune se devra de pallier par l'ouverture de voies vicinales, d'où résulte aujourd'hui la grande longueur du réseau routier à la charge de la Commune. Il est très dommageable que les projets de tracé de ces voies n'aient pas été conservés. Une fine connaissance du territoire de la commune permet de se les représenter.

d - Conseil Municipal du 3 août 1851

« Le Président donne communication au Conseil d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de Plaisance en date du 11 mai dernier que le Maire de Plaisance lui a transmise le 12 juillet dernier et par laquelle le Conseil Municipal de Plaisance reconnaît l'urgence de réparations considérables à faire à un pont de bois qui sert de communication entre cette localité et celle de Curvalle ; le Conseil ayant ouï cette communication reconnaît l'urgence des réparations mais soutient que la Commune n'ayant pas un intérêt égal à celui de la Commune de Plaisance dans l'entretien dudit pont, ne saurait y contribuer dans la proportion de la moitié ; il ne s'engage donc qu'à pourvoir à un tiers des frais de la réparation ; les fonds destinés à cette dépense seront pris sur ceux affectés aux chemins vicinaux ordinaires. »

Jusqu'à cette date, les réparations dudit pont, étaient financées à égalité par les deux communes Léopold Bonnet, constatant que les flux de marchandises et de voyageurs sont beaucoup plus importants dans le sens Aveyron-Tarn, en déduit que la participation de la Commune de Plaisance doit être supérieure à celle de Curvalle. Le Conseil entérine une participation de la Commune de Curvalle pour un tiers des frais seulement.

C. Les Anecdotes

1. Le domaine de Lugan (Bonnet Jean Joseph Marie)

« On dit dans une généalogie et histoire de la famille Bonnet que la maison de maître fut trouvée dans un état de délabrement complet et que le Docteur Joseph Bonnet y fit des travaux très importants. On dit également qu'à cette époque il a acquis des biens aux environs à Cornevent, Septvieilles et Malemort. Il est précisé que les bois nécessaires à ces constructions furent pris sur le domaine ; on fit disparaître ainsi toute une châtaigneraie, au lieu-dit La Lause, derrière le parc actuel. Le Docteur Bonnet faisait de longues et fréquentes randonnées à cheval pour visiter ses malades. La situation financière est florissante bien que ses honoraires pour une visite et saignée ne fussent que de 6 livres. En 1848-1850, il se présente à la députation sans succès comme républicain libéral. Il est opposé à la restauration de la Monarchie.

Parmi plusieurs anecdotes rapportées dans le document cité plus haut, en voici une : la fortune et le renom du Docteur Bonnet ne s'étaient pas établis sans une grande science et sans un savoir-faire qui rappelaient l'époque des médecins du temps de Molière. Lorsqu'il était appelé près d'un malade, après l'avoir longuement examiné, il se promenait de long en large dans la pièce où la famille et le patient l'examinaient à la dérobée. Après avoir murmuré quelques paroles cabalistiques entrecoupées de la formule *es foutut*, il s'arrêtait brusquement comme saisi par l'inspiration médicale et s'écriait *beleù non !* Il revenait alors vers le patient, l'auscultait sur une dernière face et ordonnait une potion qui produisait généralement des effets salutaires. »

Lugan, Un petit bout d'histoire. Bernard Jacques, Françoise Rombauts. 2025

« Médecin de campagne, il parcourait infatigablement toute la région à cheval, même pendant les neiges hivernales. A l'époque, on ne faisait appel au praticien que quand le malade était à toute dernière extrémité. Quand le bon Docteur se présentait au chevet d'un malade, il commençait toujours par déclarer *es foutut*, s'il arrivait à le sauver, il disait alors *cal pagar*. Et il se faisait payer en or, qu'il rapportait dans les fontes de sa selle. C'est lui qui a fait construire la belle maison de Lugan. Il faisait constamment défaire et refaire, au désespoir de l'entrepreneur selon lequel on aurait pu construire deux maisons comme Lugan avec les sommes dépensées.

Pour meubler cette forte bâtisse en U, figurant comme château sur la Carte Michelin, le Docteur Bonnet n'avait pas hésité à commander une grande quantité de glaces ; mais le char était si chargé qu'il a versé dans un ravin à proximité de Lugan ; c'est pour cela, dit-on, que la maison n'a jamais eu de beaux miroirs jusqu'à ce jour. »

Alain Bories

« Généalogie et histoire de la famille Bonnet » document dactylographié de 12 pages, non daté, non signé.

Le fait que le Docteur Bonnet ne faisait payer que si le malade se rétablissait, est bien connu. L'anecdote s'est perpétuée et est restée vivace à Curvalle tout au long du XXe siècle.

2 . La fratrie issue du couple Bonnet- Tier

- Jacques Pierre François Bonnet, Notaire, né le 30 mars 1779 à Plaisance, décède, célibataire, à Plaisance le 29 juin 1867. Outre ses biens à Plaisance, il a acheté le château de Coupiac à la famille Cochy de Moncan (Alain Bertrand, Histoire des châteaux du Rouergue et de leurs occupants. Edition Bookélis 2024 ; 110 châteaux sont répertoriés dont celui de Coupiac). Jacques Pierre François Bonnet a recueilli l'héritage de son frère Philippe Martin en 1857. Sans héritier réservataire, Jacques Pierre François Bonnet lègue tous ses biens à Léopold Bonnet, son neveu de Lugan, Maire de Curvalle, second mandat commencé en 1865.
- Thérèse Catherine Bonnet, propriétaire, née à Plaisance le 19 novembre 1780, décède à Plaisance le 22 juin 1852, célibataire. La Table des Successions et Absences indique : « intestat, héritiers, ses frères à Plaisance ».
- Jean Martin Marcel Bonnet, propriétaire, né le 17 août 1782, à Plaisance, décède à Plaisance le 16 février 1863, célibataire. La Table des Successions et Absences note : « testament chez Maître Papalihou enregistré le 11 mai 1863 ; héritier : Léopold Bonnet à Lugan ».
- Jean Pierre Marie Joseph Bonnet, médecin, né le 3 février 1784 à Plaisance, décède à Lugan le 3 mars 1867 veuf de Eugénie Cochy de Moncan. La Table des Successions et Absences précise : « héritiers : Jean Jacques Léopold Bonnet et ses autres enfants pour les biens de Curvalle ; héritier : son fils Léopold pour les biens de Balaguiet et de Saint-Sernin.

- Philippe Martin Bonnet, sans profession, maire de Plaisance (1830-1846), né le 25 février 1786 à Plaisance, décède à Plaisance le 27 décembre 1856, célibataire. Outre ses biens à Plaisance, il est propriétaire du Moulin de La Fabrègue, à Curvalle. Au départ, la fabrègue, mot occitan, désigne la forge (du latin *fabricae*). Au fil du temps, le bois nécessaire à la chauffe du fer se raréfiant, seule est conservée l'activité liée à la force motrice de l'eau (le Rance) : le moulin. En 1862, le village de la Fabrègue comprend 10 maisons et 46 habitants (Tranier; Dictionnaire historique et géographique du Département du Tarn, 1862 ; Mathieu Arnoux, Le fer dans les campagnes médiévales in Mireille Mousnier. L'artisan au village. Presses Universitaires du Midi, 2020). Il institue héritier son frère Jacques Pierre François, notaire à Coupia.
- Pierre Auguste Appollinaire Bonnet, né à Plaisance le 23 juillet 1790, décède à Plaisance le 31 juillet 1795, à l'âge de 5 ans .

3. Les élections législatives de 1848

Les Républicain Modérés , obtiennent dans le Tarn , aux élections législatives, deux sièges sur huit, alors qu'ils n'avaient aucun élu à la précédente Assemblée Constituante. Cependant le Docteur Bonnet, candidat, ne franchit pas la barre. Il est piquant de relever, qu'un des deux élus Républicains Modérés est Pierre Moutou, né au Masnau-Massuguies le 4 octobre 1799 et décédé à Albi le 3 février 1876. Il est député du Tarn du 23 avril 1848 au 14 mai 1849. Chanoine, il est le fondateur du Petit Séminaire de Castres qu'il dirige de 1837 à 1849.

N B : Le second mandat de Léopold Bonnet (1865-1887) de même que celui de son fils Léopold (1892-1906) n'ont pas été abordés.

Emile Chiffre

Sources :

- *Archives de la Commune de Curvalle : Registres de catholicité des paroisses de Saint-Pierre-d'Illiergues et de Montredon, Registres d'Etat civil, Recensements de la population, Registre des délibérations du Conseil Municipal, Etat des sections en 1791, Matrice Cadastreale, Voirie.*
- *Les Conseillers Généraux du Tarn (1800-2014), Archives Départementales du Tarn (août 2014)*
- *L'Administration du Tarn de l'An VIII à nos jours. Conseil Général (1977) ADT CC 41*
- *Tables de Successions et Absences du Fraysse, de Villefranche d'Albigeois, de Valence d'Albigeois , de Saint-Sernin-sur-Rance et de Camarès*
- *Registres de catholicité de Miolles, de Lédas, de Réquista, de La Selve, de Plaisance, de Balaguier, de Coupiac, de Brousse, de Rodez et Saint-Juéry (Aveyron)*
- *Registres d'Etat civil de Miolles, de Lédas et Penthès, de Réquista, de Plaisance, de La Selve, de Balaguier, de Saint-Sernin-sur-Rance et de Belmont-sur-Rance et de Brousse*
- *Les autres sources sont citées dans le texte*

ANNEXE : Tableau généalogique simplifié

BRANCHE BONNET

Jean COCHY de MONCAN
notaire
né le 21 07 1689 à Rodez

mariés à Rodez, Paroisse Notre-Dame, le 21 mai 1708

Anne ORTHOLES
fille de notaire
née le 22 08 1692 à Rodez

Joseph Cochy de Moncan
Avocat au Parlement
né le 11 03 1712 à Réquista
d le 31 09 1774

mariés à La Garde la Selve de Lédergues le 25 04 1747

Cécile Nouvel

née à La Selve le 31 05 1725
d le 07 09 1799

Jean Cochy de Moncan
Avocat
né le 29 10 1748 à Brousse le Château
d le 13 07 1819

mariés à Plaisance le 03 09 1779

Félicité Rose E. Bonnet
fille de négociant
née à Curvalle Bourg ca1759
d le 21 03 1823

Domaine de Vios (la Selve)

Eugénie Cochy de Moncan
Fille d'avocat
née le 14 07 1797 à Vios
d le 15 07 1864

mariés à Réquista le 08 04 1813

Jean Joseph Marie Bonnet
médecin
né le 03 02 1784 à Plaisance
d le 03 03 1867

Domaine de Lugan (Curvalle)

BRANCHE MALAVAL

Jean COCHY de MONCAN
notaire
né à Rodez le 21 07 1689

mariés à Rodez paroisse Notre Dame le 21 05 1708

Anne ORTHOLES
fille de notaire
née à Rodez le 22 08 1692

Joseph Cochy de Moncan
avocat au Parlement
né à Réquista le 11 03 1712
d le 31 09 1774

mariés à La Garde La Selve de Lédergues le 25 04 1747

Cécile Nouvel
petite-fille d'avocat
née à la Selve le 30 05 1725
d le 07 09 1799

Domaine de Vios (La Selve)

Marie Cécile Cochy de Moncan
Fille d'avocat
née à Vios le 14 05 1758

mariés à la Garde La Selve de Lédergues le 23 11 1779

Jean Antoine Malaval
avocat- notaire
né à Brousse-le-Château le
03 09 1750

d le 12 10 1831
Gabriel Robert Pierre Malaval
avocat – notaire
né à Brousse le Château le 26 07 1791
d le 28 04 1863

La Rivière – Brousse le Château
mariés à Curvalle le 07 08 1823

d le 05 06 1820
Marie Cécile Canac
fille de Bourgeois
née à Lugan le 29 03 1804
d le 28 11 1871

à Belmont sur Rance

BRANCHE TIER – BONNET

Joseph Jacques TIER
né à la Case (Balaguier) le 17-10-1725
d le 26-12-1789

mariés à Saint-Juéry (Aveyron) le 09-09-1754

Elisabeth FRAYSSINET
née à Saint-Juéry le 23-01-1734
d le 11-04-1767

à La Case (Balaguier)

Marie Thérèse TIER

mariés à Balaguier le 25-02-1778

Pierre François Bonnet
Avocat
né à Plaisance le 08-08-1746
d le 17-11-1808

née à la Case le 11-01-1756
d ca 1792

à Plaisance

Jean Joseph Marie Bonnet
médecin
né à Plaisance le 03-02-1784
d le 03-03-1867

mariés à Réquista le 08-04-1813

Eugénie Cochy de Moncan
fille d'avocat
née aux Vios le 14-07-1797
d le 15-07-1864

à Lugan

BRANCHE CANAC

Jean COCHY de MONCAN notaire né à Rodez le 21 07 1689	mariés à Rodez , Paroisse Notre Dame le 21 05 1708	Anne ORTHOLES fille de notaire née à Rodez le 22 08 1692

Cécile Cochy de Moncan Fille de notaire née à Réquista le 27 11 1721 d le 19 11 1771	mariés à Brousse le Château le 22 02 1745	Jean Pierre Canac Bourgeois né à Lugan le 22 04 1706 d le 03 12 1772
Domaine de Lugan *****		
Jean Gabriel Canac Bourgeois né à Lugan le 11 09 1747	mariés à Montredon (Curvalle) le 10 06 1788	Elisabeth Cros fille de Bourgeois née à Carmenel le 11 07 1768 le 10 02 1824
d le 21 01 1823	Domaine de Lugan *****	
Marie Cécile Canac Fille de Bourgeois née à Lugan le 29 03 1804	mariés à Curvalle le 07 08 1823	Gabriel Robert Malaval avocat- notaire né à Brousse le Château le 26 07 1791 d 28 04 1863
d le 28 11 1871	à Belmont sur Rance	

Il ressort du tableau que :

- 1- Marie Cécile Caroline Canac, dite Césarine, est cousine au second degré avec son époux Gabriel Robert Pierre Grégoire Malaval, avocat-notaire et avec Eugénie Cochy de Moncan épouse de Jean Joseph Marie Bonnet, médecin.
- 2- Gabriel Robert Pierre Grégoire Malaval époux de Marie Cécile Caroline Canac dite Césarine est cousin germain avec Eugénie Cochy de Moncan, épouse de Jean Joseph Marie Bonnet.

BRANCHE TIER-MATHIEU

Joseph Jacques TIER né à la Case le 17-10-1725 d le 26-12-1789	mariés à Saint-Juéry le 09-09-1754	Elisabeth FRAYSSINET née à Saint-Juéry le 23-01-1734 d le 11-04-1767
à la Caze *****		
Marie Tier née à la Case le 15-08-1762 d le 23-01-1839	mariés à Balaguier le 13-06-1787	Louis Mathieu né au Salvatgé le 07-09-1760 d le 01-01-1839
au Salvatgé *****		
Jacques Mathieu Mathieu né au Salvatgé le 11-03-1788 d le 22-09-1859	mariés à Saint Sernin le 02-07-1823	Marie Anne Joséphine Augé née à St Sernin le 31-12-1809 d le 17-09-1859
au Salvatgé		

Il ressort des branches Tier que Jean Joseph Marie Bonnet, médecin à Lugan est le cousin germain de Jacques Mathieu Mathieu, propriétaire, bourgeois, du Salvatgé.

Marie Thérèse Tier et Marie Tier ont un frère, Jean Jacques Tier, avocat (1757-1821), propriétaire à la Case, marié à Elisabeth Cochy de Moncan (1760-1841). Le couple n'a pas d'enfant. La Table des Successions et Absences mentionne : « Jean Jacques Tier a donné tous ses biens à Monsieur Bonnet, Docteur en médecine, demeurant à la Case en date du 7 avril 1819 – Papalihu Notaire – testament olographe enregistré le 8 septembre 1821 ».

Rappel : Au décès de son oncle, en 1821, le Docteur Bonnet, réside encore à la Case ; il n'achète Lugan qu'en 1829.

Commune de Curvalle

Informations pratiques

La mairie est ouverte au public sans rendez-vous le **mardi matin**. Le maire y tient sa permanence de 10h à midi.

En cas d'urgence, vous pouvez le contacter au **06 79 20 18 94**.

En dehors de cette permanence, le secrétariat vous reçoit du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, sur rendez-vous uniquement.

Contacts : **09 81 01 93 40** ou **commune-de-curvalle@orange.fr**

Retrouvez toutes les actualités liées à la mairie de Curvalle sur son site internet :

<https://www.curvalle.ccmav.fr/>

